



L'Accès à l'information par des services numériques : discours et pratiques des utilisateurs en milieu contraint

Didier Paquelin, Maria Caterina Manes Gallo, Bruno Bonu, Hani Qotb, Gerd Afforti

► To cite this version:

Didier Paquelin, Maria Caterina Manes Gallo, Bruno Bonu, Hani Qotb, Gerd Afforti. L'Accès à l'information par des services numériques : discours et pratiques des utilisateurs en milieu contraint : Rapport de recherche élaboré dans le cadre du projet européen RAUDIN (Recherches Aquitaines sur les Usages pour le Développement des Dispositifs Numériques), Axe 1 " Accès à l'information par des services numériques : discours et pratiques des utilisateurs ", Université de Bordeaux 3.. [Rapport de recherche] Université de Bordeaux 3 en partenariat avec Ausonius-Institut de recherche sur l'Antiquité et le Moyen âge (Pessac, Gironde) (laboratoire) .; Raudin : Recherches Aquitaines sur les Usages pour le Développement des Dispositifs Numériques. 2012. hal-02051749

HAL Id: hal-02051749

<https://hal.science/hal-02051749>

Submitted on 28 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



ACCÈS À L'INFORMATION PAR DES SERVICES NUMÉRIQUES :

DISCOURS ET PRATIQUES
DES UTILISATEURS
EN MILIEU CONTRAINT



Le projet RAUDIN est cofinancé par l'Union européenne.
L'Europe s'engage en Aquitaine avec le Fonds européen de développement régional.

Accès à l'information par des services numériques : Discours et pratiques des utilisateurs en milieu contraint édité par RAUDIN ; Recherches Aquitaines sur les Usages pour le Développement des Dispositifs Numériques. © Mai 2012
Domaine Universitaire
33607 Pessac Cedex
tél: 05 57 12 62 31
<http://raudin.u-bordeaux3.fr>

Direction : Didier Paquelin
Réalisation :
- Responsable AXE 1 :
M^{re} Caterina Manes Gallo (TELEM EA 4195)
- Chercheurs :
Bruno Bonu (Praxiling UMR 5267)
- Ingénieurs de recherche : Hani Abdel
Azim Qotb, Gerd Afforti (Praxiling UMR
5267)
Conception graphique : Andrés Sandoval

Tous droits réservés. Toute reproduction ou transmission, même partielle, sous quelque forme que ce soit, est interdite sans autorisation écrite du détenteur des droits.

Les crédits photographiques et graphiques sont présentés dans le rapport.

Le projet RAUDIN est cofinancé par l'Union européenne. L'Europe s'engage en Aquitaine avec le Fonds européen de développement régional.

Impression : Pôle production imprimée. - Université Michel de Montaigne Bordeaux 3. - 2012.

SOMMAIRE

Présentation du projet de recherche page 4

L'utilisation des technologies numériques en milieu contraint page 6

Une étude de cas par croisement de regards page 7

Économie du numérique et création de Cyber-bases page 8

L'économie du numérique : Quelles fractures ? page 9

Le programme Cyber-base en France page 12

Évolution du réseau Cyber-base @ page 16

Les spécificités de l'institution pénitentiaire page 20

L'isolement géographique page 21

Un milieu disciplinaire et hiérarchisé page 23

Les acteurs du milieu carcéral page 24

Le milieu carcéral en chiffres page 27

Les caractéristiques de la population carcérale page 29

La formation en prison page 30

L'étude de cas page 36

Caractéristiques des apprenants détenus (Juillet 2010-Mars 2011) page 37

Fréquentation de la Cyber-base @Justice page 38

Caractéristiques de notre échantillon page 39

Portrait synoptique de notre échantillon page 47

Le recueil des données à la Cyber base@Justice de Gradignan page 50

Objectifs de l'étude page 51

Méthode de recueil des données page 52

La mise en place du dispositif d'enregistrement page 53

La construction de l'objet d'analyse page 60

Le traitement des données audiovisuelles et sonores page 61

Le repérage des catégories d'interactions page 62

La séquentialisation des données page 63

L'indexation des séquences page 63

L'étude de cas page 69

PRESENTATION DE L'AXE DE RECHERCHE





Le Projet RAUDIN

La mise en œuvre opérationnelle du projet RAUDIN est organisée en six axes de recherche (*dont cinq projets thématiques et un projet transversal*) qui ont pour principaux dénominateurs communs :

◆ la prise en compte de problématiques concrètes¹ en relation avec l'axe 2 du programme FEDER :
Développer des TIC au service de la société de l'information ;

◆ l'objectif de produire des connaissances inédites sur l'existant et de formuler des préconisations pour sa perfectibilité, à partir d'approches pluridisciplinaires.

La thématique sous-jacente aux travaux de recherche présentés ici concerne le **développement d'une culture du numérique en détention**, notamment par la création et le financement de centres pédagogiques « instrumentés ».

En juillet 2007, un partenariat entre le Ministère de la Justice et la Caisse des Dépôts inaugure la mise en place de *Cyber-bases@Justice*. Leur fonction est initier et/ou qualifier la culture numérique du détenu, pallier l'illettrisme et accompagner la préparation de sa réinsertion professionnelle, au moyen de technologies numériques.



Logo du programme de recherches RAUDIN.

¹ L'accès à un terrain pertinent, exploitable avec l'appui d'acteurs institutionnels a pris beaucoup de temps. Les premiers contacts nous ont orientés vers des systèmes de visiocommunication. Cependant les négociations entreprises d'abord avec Orange de France Telecom et ensuite avec Pôle Emploi des Landes et du Lot et Garonne se sont révélées infructueuses. En février 2010 nous avons réussi à avoir accès à un terrain pertinent, grâce à l'appui du directeur du centre pénitentiaire de Gradignan et à la collaboration de la responsable de la Cyberbase@Justice de Gradignan ainsi que du chef de détention du bâtiment B. Nous tenons ici à les remercier pour leur accueil et leur disponibilité.



L'utilisation des technologies du numérique en milieu contraint

L'action de recherche développée au sein de cet axe est une **étude de cas** effectuée dans le cadre de l'expérimentation *Cyber-base®Justice*, ouverte en mars 2009 au **centre pénitentiaire de Gradignan**. L'objet de cette étude concerne la médiation et la médiatisation du dispositif informatique par rapport à **l'accès à l'information et à l'apprentissage**.

L'objectif est la production de connaissances pour le développement de l'utilisation de dispositifs numériques dans un espace pédagogique en milieu contraint et la formulation de préconisations, visant la perfectibilité de l'existant. Notamment, la formation et l'accompagnement dans l'appréhension des différentes fonctionnalités des dispositifs numériques et des services qualifiés auxquels ces dispositifs permettent d'accéder (e.g. *apprentissages scolaires et recherche d'information*).

S'inscrivant dans une approche microscopique notre analyse vise à rendre compte des pratiques et des discours des différents acteurs (*apprenants détenus, formateurs, surveillants*) qui participent au fonctionnement de cet espace pédagogique « instrumenté ».

Du point de vue de l'apprenant, **l'intégration d'une culture numérique** dépend en grande partie de sa **familiarisation avec la microinformatique et Internet**. A un niveau plus général, il s'agit de rendre plus satisfaisante la relation individuelle entre un humain qui veut réaliser des objectifs et un dispositif programmé pour réaliser ces objectifs.

L'analyse de la construction de cette relation individuelle ainsi que des dynamiques cognitives et/ou interactionnelles qui la sous-tendent constitue le cœur des études **interdisciplinaires en communication Humain/Machine**. L'aspect problématique que présente cette situation d'échanges peut être caractérisé à partir de la double dissymétrie – à la fois cognitive et communicationnelle – propre aux partenaires impliqués. Une **dissymétrie cognitive** parce que face à un humain qui organise son activité de façon intentionnelle se trouve un dispositif qui réagit à des commandes, en effectuant les opérations pour lesquelles il a été programmé et dont les caractéristiques et les contraintes demeurent inaccessibles à son utilisateur. Une **dissymétrie communicationnelle**, parce que dans les situations d'échec et/ou de difficulté dans la réalisation des ses objectifs, la possibilité de négocier, d'ajuster ou de reformuler ces derniers avec le concours d'un partenaire informatique est minimale pour l'humain.



Logo de la Cyber-base®Justice.

Une étude de cas par croisement de regards

Dans notre étude de cas, il s'agit d'expliciter, à partir d'une **approche interactionnelle**, les différentes facettes de cette double dissymétrie dans l'apprentissage d'une culture numérique en milieu contraint ; notamment par rapport à la **mobilisation de ressources humaines et technologiques**. Ceci en vue d'améliorer la connaissance à l'extérieur de l'expérimentation *Cyber-bases®Justice*, mais aussi de contribuer au développement des usages des technologies numériques comme support d'enseignement en détention.

Du point de vue des sciences humaines et sociales (SHS)¹, l'adaptation des services TIC aux partenaires humains présuppose une focalisation sur les modalités d'intégration de la dimension « instrumentée » de la réalisation des objectifs des utilisateurs (e.g. apprentissage, accès à l'information, alphabétisation). Cette perspective nous a amenés à articuler notre étude sur les **questions suivantes** :

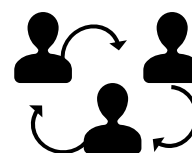
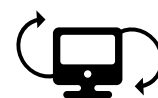
- ◆ Quelles sont les **dynamiques interactionnelles** qui sous-tendent l'accompagnement par des formateurs dans le partage et la co-construction avec les apprenants, des compétences à acquérir ?
- ◆ Quels sont les **difficultés et/ou les succès** des apprenants par rapport à la gestion des réactions du dispositif ?
- ◆ De quelle nature sont les **écarts entre leurs attentes et les limites d'utilisation** en milieu contraint (e.g. *navigation Internet*) ?

L'intérêt de l'approche microscopique adoptée dans notre étude est de permettre l'**analyse de trois aspects** du fonctionnement de cet espace pédagogique. Notamment :

- 1. son organisation institutionnelle**, en considérant l'espace logistique où est hébergée la *Cyber-base® Justice* comme un élément qui structure les dynamiques pédagogiques et interactionnelles entre les différents participants,
- 2. sa dimension pédagogique**, en prenant en compte le déroulement des activités, comme articulé à la mobilisation de ressources pédagogiques à la fois humaines et technologiques,
- 3. sa dimension interactionnelle** telle qu'en rendent compte les activités enregistrées et les discours des différents acteurs, à propos de l'intérêt et de l'utilité de l'expérimentation *Cyber-base® Justice* comme dispositif de réinsertion professionnelle et citoyenne des apprenants-détenus en fin de peine.



Crédit photo : <http://scopesky.com>



¹ Il s'agit en particulier des Sciences de l'information et de la communication et des Sciences du langage.

ÉCONOMIE DU NUMÉRIQUE ET CRÉATION DE CYBER-BASES





L'économie du numérique : Quelles fractures ?

Au seuil du 21^{ème} siècle, la fracture numérique est un des thèmes des campagnes politiques en France. Elle est souvent présentée comme un des aspects de l'économie numérique. Le débat sur la fracture numérique remonte aux années 1990 où on faisait la distinction entre les « info-riches » (*information have*) et « les info-pauvres » (*information have not*). La fracture numérique désigne souvent l'inégalité d'accès aux technologies numériques notamment l'ordinateur.

De leur côté, Raillet A. et Rochelandet F. (2004) proposent la définition suivante sur la fracture numérique :

« Que ce soit au niveau des individus, des organisations, des pays, des blocs géopolitiques, des zones géographiques, des communautés, des groupes sociaux, des métiers..., les définitions relatives à la fracture numérique renvoient à l'idée de division en deux groupes: d'un côté, ceux qui bénéficient de l'économie numérique (have) et de l'autre, ceux qui sont exclus de l'économie numérique et de ses préposés bienfaits (have-not). Initialement, la fracture numérique a été conçue comme une forme d'exclusion de ceux n'ayant pas accès aux TIC. Plaçant l'équipement technologique au centre de l'analyse, cette perspective techniciste présuppose l'accès aux TIC comme une condition nécessaire à la richesse. Ces technologies sont supposées générer des gains de productivité, quel que soit le milieu économique, institutionnel, culturel où elles se diffusent » (p25).



L'économie du numérique : Quelles fractures ?

D'autres chercheurs parlent du fossé numérique comme facteur de nouvelles inégalités. C'est le cas d'Elie Michel (2001) qui précise :

« Le fossé numérique peut être défini comme une inégalité face aux possibilités d'accéder et de contribuer à l'information, à la connaissance et aux réseaux, ainsi que de bénéficier des capacités majeures de développement offertes par les TIC. Ces éléments sont quelques-uns des plus visibles du fossé numérique, qui se traduit en réalité par une combinaison de facteurs socio-économiques plus vastes, en particulier l'insuffisance des infrastructures, le coût élevé de l'accès, le manque de création locale de contenus et la capacité inégale de tirer parti, aux niveaux économique et social, d'activités à forte intensité d'information¹ »

Précisons également que la fracture numérique n'est pas toujours verticale entre les pays du nord et ceux du Sud mais elle pourrait être aussi horizontale dans la mesure où elle est parfois constatée au sein de la même société. C'est pourquoi, d'autres chercheurs ont essayé d'aller plus loin dans l'analyse de la fracture numérique dans le but de mieux déterminer ces différentes dimensions. Parmi ces recherches, nous citons celles de Ben Youssef A. (2004)² qui mettent l'accent sur la présence de quatre aspects de la fracture numérique. Ces quatre aspects concernent : l'accès à Internet, les usages des TIC, le déséquilibre dans l'usage des TIC, les processus d'appropriation des TIC.

L'accès à Internet

Ce niveau de fracture numérique concerne les équipements en TIC de chaque pays. Dans ce contexte, on constate un grand écart entre les pays du Nord (40% *Etats-Unis et Canada*, 30% *Europe*, 25% *Asie pacifique*) et les pays du sud (5%) Cet écart est lié, d'une part, aux différences de revenus entre les nations et entre les groupes sociaux, d'autre part, à l'infrastructure des télécommunications entre le Nord et le Sud.

¹ Elie Michel in « Le fossé numérique. L'Internet, facteur de nouvelles inégalités ? », Problèmes politiques et sociaux, La Documentation française, n° 861, août 2001, p. 32.

² Ben Youssef, A. (2004) « Les quatre dimensions de la fracture numérique » in La Fracture Numérique, Réseaux, Volume 22, N° 127-128, pp183-209

Les usages des TIC

L'accent est mis sur la manière dont les acteurs économiques et sociaux s'approprient et utilisent les TIC pour satisfaire des besoins différents. Cette fracture est liée à deux aspects :

« D'une part, les capacités cognitives des agents ont été mises en avant comme un élément de blocage limitant les usages. En effet, le niveau de formation initiale et continue est déterminant dans l'utilisation de l'informatique et de l'Internet. Dès lors que ces technologies concernent l'information et la communication, les dispositions cognitives initiales des individus sont de première importance. D'autre part, les stratégies des firmes en termes de proposition de produits et services innovants via ces nouveaux médias ont été également montrées comme des facteurs-clés dans la dynamique des usages. »

Les déséquilibres dans l'usage des TIC

La facilité de l'accès ou l'intensité d'usage ne signifie pas qu'on en tire une performance supérieure. En fait, les TIC ont permis d'augmenter la productivité des uns et causé la déqualification des autres. Les écarts de performance dépendent du volume des inputs en TIC dans une économie donnée.

Les processus d'appropriation des TIC

L'usage des TIC implique certaines performances qui sont étroitement liées à l'éducation des utilisateurs :



« En effet, l'émergence des nouvelles TIC a conduit à se poser la question de l'accès non pas uniquement à l'information, mais également à l'éducation (...) Ainsi, la fracture numérique ne fait que mettre à jour les écarts des dispositions des sociétés et des individus à l'égard de l'éducation et la connaissance ».

Crédit photo : <http://livinggospelministries.org/Computer-Lab.jpg>

Face à la fracture numérique, plusieurs instances internationales se sont mobilisées pour réduire les nombreux écarts numériques entre les différents pays notamment entre le Nord et le Sud. Les Nations-Unies ont organisé plusieurs Sommets Mondiaux sur la Société de l'Information (SMSI) à Genève (2003) et à Tunis (2005). Au cours de ces différents sommets, 175 pays se sont engagés à :

« Édifier une société de l'information à dimension humaine, inclusive et privilégiant le développement, une société de l'information, dans laquelle chacun ait la possibilité de créer, d'obtenir, d'utiliser et de partager l'information et le savoir et dans laquelle les individus, les communautés et les peuples puissent ainsi mettre en œuvre toutes leurs potentialités en favorisant leur développement durable et en améliorant leur qualité de vie, conformément aux buts et aux principes de la Charte des Nations Unies ainsi qu'en respectant pleinement et en mettant en œuvre la Déclaration universelle des droits de l'homme³¹ ».

Lors du 2ème sommet en 2005, la communauté internationale a approuvé également l'engagement de Tunis où elle précise :

« L'accès à l'information ainsi que le partage et la création des connaissances contribuent sensiblement à renforcer le développement économique, social et culturel, et aident donc tous les pays à parvenir aux buts et objectifs de développement arrêtés à l'échelle internationale, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement. Ce processus peut être renforcé par la suppression des obstacles à un accès universel, ubiquiste, équitable et financièrement abordable à l'information. Nous soulignons combien il est important de supprimer les obstacles à la réduction de la fracture numérique, en particulier les obstacles qui entravent la pleine réalisation du développement économique, social et culturel des pays et le bien-être de leurs populations, notamment dans le cas des pays en développement. ² ».

¹ <http://www.itu.int/wsis/docs/geneva/official/dop-fr.html>

² <http://www.itu.int/wsis/docs2/tunis/off/7-fr.html>



Le programme Cyber-base en France

En France, Le 10 juillet 2000, le Comité Interministériel pour la Société de l'Information (CISI) a lancé le programme Cyber-base® dont les objectifs sont :



« Réduire le fossé numérique, donner à tous la possibilité de maîtriser les outils de la société de l'information en permettant à chacun de se familiariser avec le micro-informatique et l'Internet ¹ ».

Crédit photo : <http://scopesky.com>

tout en favorisant l'ouverture des espaces baptisés « Espaces Publics Numériques, E. P. N ».

C'est pourquoi, la Caisse des Dépôts a créé en France la société CAP-TIC qui a pour objectif de répondre aux besoins du secteur public dans la mise en œuvre de projets basés sur les Technologies de l'Information de la Communication (TIC). Il s'agit d'apporter aux acteurs du secteur public un savoir-faire et une expérience qualifiée des TIC dans les différents domaines (économie, culture, santé, etc.) Dans ce contexte, CAP-TIC accompagne les collectivités à mettre en place des espaces numériques de travail. Ses missions consistent à :

- Aider la collectivité à définir son projet (calibrage de l'espace et des moyens, définition du programme d'animation,...) ;
- Assister la collectivité dans les étapes significatives du projet au travers de recommandations, d'orientations et par la participation active aux réunions de pilotage du projet ;
- Fournir à la collectivité tous les supports nécessaires à la bonne réalisation du projet : cadre méthodologique, charte de labellisation Cyber-base®, guides de recommandations, planning prévisionnel, ... ;
- Guider la collectivité dans la réalisation des documents qui serviront de base de consultation pour les différents lots du projet ;
- Analyser les offres des prestataires et faire des recommandations au maître d'ouvrage ;
- Assurer la recette de l'espace en vue de sa labellisation par la CDC ².

¹ <http://www.cyber-base.org/Cyber-base/content/internaute/fichier/presse/presse.pdf>

² http://www.cap-tic.fr/spip.php?page=reference&id_article=16

Qu'est ce qu'une Cyber-base ?

La Cyber-base est à l'origine un espace numérique ouvert au grand public sur l'ensemble du territoire national (jeunes, enfants, professionnels, retraités, etc.) et dont l'accès n'est soumis à aucune condition préalable. Elle est animée par une équipe chargée de l'accompagnement des usagers lors de différentes activités. Elle a pour objectif d'aider tous les publics à s'approprier les usages du numérique pour leurs projets personnels ou professionnels.

Le réseau Cyber-base® est considéré comme le premier réseau multimédia en France. En janvier 2011, ce réseau rassemble:

817

Sites Cyber-bases® ouverts et une cinquantaine de projets supplémentaires en cours de réalisation

1883
animateurs

964

chefs de projet et élus adhérents au réseau Cyber-base®

5.5M

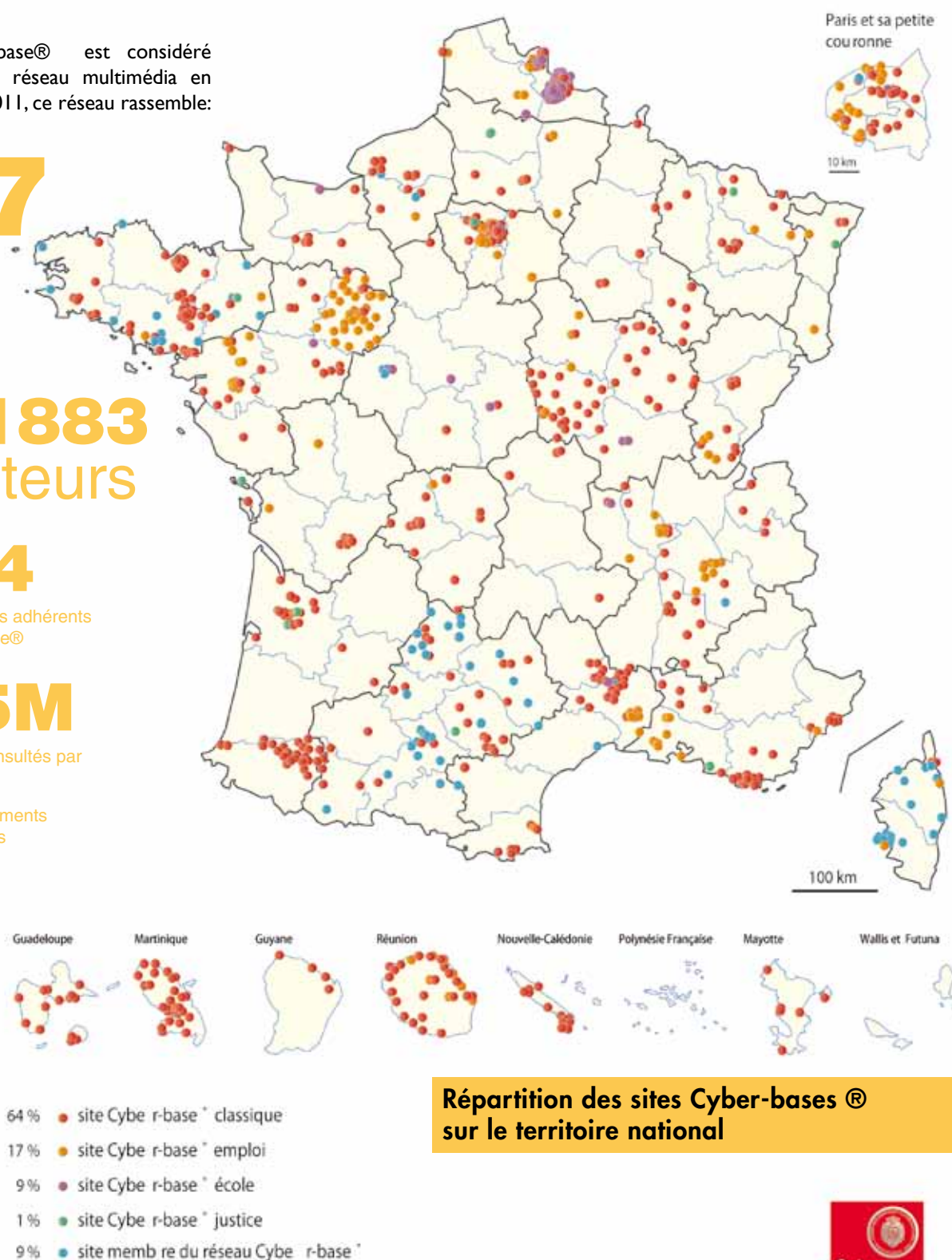
millions de pages consultés par mois

87 départements couverts

Le Petit Robert définit une Cyber-base comme :

« Ensemble de données numérisées constituant un univers d'information et un milieu de communication, lié à l'interconnexion mondiale des ordinateurs. »

Cette définition met l'accent sur deux dimensions principales : l'ensemble de données (images, son, vidéo, etc.) et le partage de ces données grâce à la communication entre des usagers connectés sur Internet.



Répartition des sites Cyber-bases® sur le territoire national



© Caisse des Dépôts - Réalisation : Eugénie Dumas - Fond cartographique © Eugénie Dumas



Le programme Cyber-base en France

suite...

Publics visés

Les Cyber-bases® s'adressent essentiellement aux publics suivants:

- Enfants du primaire, collégiens, lycéens
- Demandeurs d'emploi,
- Entreprises de proximités,
- Agents territoriaux,
- Adultes actifs et retraités,
- Débutant ou initié.

Fonctionnement et activités de la Cyber base®

Pour mieux gérer les différentes activités, la Cyber-base® est marquée par la présence d'un animateur qui a pour mission d'aider les usagers dans les activités suivantes: recherche d'informations, courrier électronique, utilisation des logiciels bureautiques (*Word, Excel, etc.*), consultation des CD, achats en ligne, jeux, discussion en ligne. En fait, la Cyber-base® dite civile ou publique constitue un espace convivial qui favorise les interactions entre les usagers d'autant plus que le dispositif adopté incite les personnes à échanger. C'est le cas, par exemple, de la Cyber-base®¹ créée par la ville de Gueugnon ou encore la Cyber-base®² d'Arelysière, ainsi que le le dispositif de la Cyber-base®³ d'Albertville.



Cyber-base® créée par la ville de Gueugnon

¹ <http://www.gueugnon.fr/>

² http://arlysere.pagesperso-orange.fr/telechargements/GdProjets/TIC_SIG/BILAN_EPN_v1.1.pdf

³ <http://espacejeunes-albertville.fr/index.php?id=200>



Cyber-base® d'Arelysière



Cyber-base® d'Albertville

Dans le cadre de la Cyber-base®, l'animateur joue un rôle important d'autant plus qu'il est considéré comme l'acteur-clé de toutes les activités réalisées dans cet Espace Public Numérique. Il pourra organiser des ateliers d'initiation selon les besoins des usagers sur les thèmes suivants: multi-média et Internet, les appareils photo numériques, création de blogs, recherche d'informations sur l'actualité, ses loisirs, etc., communication (*échanger, dialoguer, ou intégrer une communauté virtuelle*), vie quotidienne (*préparer ses vacances ou ses déplacements, acheter un bien ou un service*), démarches en ligne (*changer d'adresse, déclarer ses revenus, etc.*), citoyenneté (*participer à des débats publics, accéder aux délibérations, etc.*), scolarité (*réviser les cours, préparer des examens, etc.*)

La plupart des animateurs ont un niveau universitaire bac+2 avec un complément de formation technique et pédagogique. Ils doivent avoir différents types de compétences. Notamment des compétences :

- Relationnelle (*accueil du public*)
- Pédagogique (*animation et médiation*)
- Technique (*administration et maintenance informatique*)
- Accompagnement de projet (*mise en page, création graphique, musicale, etc.*)
- Organisationnelle (*gestion d'un lieu public et conduite de projet*).



Crédit photo : <http://revolutionispower.files.wordpress.com/2012/02/human-networks1.jpg>



Évolution du réseau Cyber base®

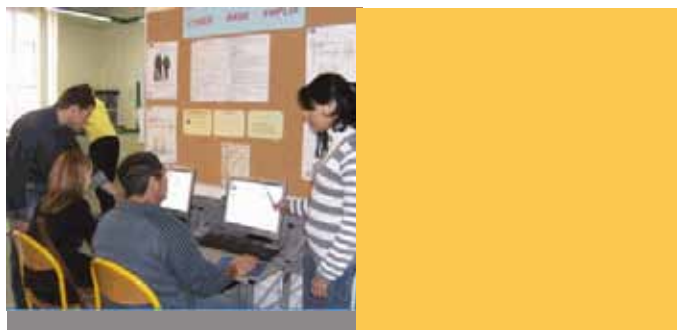
Forum Cybanim

A partir de 2011, de nouveaux services sont proposés au sein d'une Cyber base®. Parmi ces services, on peut citer le Forum Cybanim qui est un outil de travail et d'échanges visant à développer la mutualisation de connaissances entre les animateurs de chaque Cyber base. Ce forum couvre essentiellement les thématiques suivantes : fonctionnement de l'espace, pratiques d'animation et usages, ressources, réseau Cyber base®, métier d'animateur multimédia, actualités des Espaces Publics Numériques (EPN) et des TIC, techniques et espaces de libre échange.

Création de Cyber bases® spécifiques

Les Cyber-bases® publiques ont eu un succès important auprès du grand public. Elles ont contribué à faciliter leur accès aux TIC et notamment à la Toile. C'est pourquoi, certains secteurs professionnels se sont intéressés à créer des Cyber-bases® spécifiques qui puissent répondre aux besoins de leurs publics.

I - Les Cyber-bases® Emploi s'adressent principalement aux publics suivants: demandeurs d'emploi, salariés, créateurs d'entreprises, artisans, commerçants et jeunes diplômés.



Chaque Cyber-base® Emploi est équipée de 5 postes et d'outils multimédias utiles pour la recherche et le retour à l'emploi (*visioconférence, scanner, appareil photo numérique*). Cet espace propose des ateliers d'initiation à la bureautique et à Internet, à la création et la mise en ligne de CV, à la candidature en ligne, etc.

La Caisse des Dépôts et le Ministère de l'Éducation Nationale ont signé le 2 octobre 2008 un partenariat concernant le développement de l'E-Education, notamment la mise en place d'espaces numériques dans les écoles primaire, appelés désormais Cyber-base® Ecole. Par ce partenariat, la Caisse des Dépôts s'engage à :

« Accompagner sur 5 ans ce plan national par l'ouverture de 400 plateaux technologiques pour les écoles, en partenariat avec les collectivités territoriales. Le Ministère assurera la formation initiale et continue des professeurs des écoles concernés et financera un tableau blanc interactif et un vidéoprojecteur permettant ainsi d'adapter le concept Cyber-base® pour les écoles »



2 - Les Cyber-Bases® Ecole sont des espaces d'initiation et de sensibilisation à Internet et aux nouvelles technologies. Ces espaces sont marqués par deux types de temps:

Le temps public

Le temps où la Cyber Base® est ouverte au public est de minimum 15h par semaine. Ouverte au grand public et sans but lucratif, la Cyber-base®, équipée de 12 postes fixes connectés à Internet, offre un accompagnement collectif et individuel, grâce à une équipe d'animation.

Le temps Education nationale

Il s'agit du temps scolaire (*heures de cours*) où la Cyber base® Ecole devient un lieu pour les élèves. Un lieu d'accès aux technologies de l'information et de la communication dans un cadre sécurisé et structuré permettant l'utilisation des ressources pédagogiques identifiées par l'enseignant. La Cyber base® Ecole aide l'équipe pédagogique à mener des projets avec les élèves, en proposant un accompagnement des équipes pédagogiques par l'intermédiaire d'un animateur multimédia.

3 - Le Passeport pour l'Economie Numérique dans les Cyber bases

Lancé en 2006 par le ministère des PME, du Commerce, de l'Artisanat et des Professions libérales, le Passeport pour l'Economie Numérique a pour objectif de permettre une initiation progressive des entrepreneurs aux TIC, et de proposer des modules adaptés à leurs besoins. L'appropriation des outils informatiques et multimédias est un facteur-clé dans la gestion d'une entreprise. Des formations d'initiation aux TIC sont proposées aux Chambres du Commerce et de l'Industrie et aux Chambres des Métiers, dans le but d'aider les petites structures économiques à développer leurs activités sur la Toile. Dans le cadre de cette initiation, destinée aux entreprises, cinq modules sont proposés pour les activités suivantes :

- Communiquer avec ses clients. Ce module a pour objectif d'aider les commerçants et les entrepreneurs à utiliser les outils d'Internet en vue de développer leur clientèle, la fidéliser et l'élargir.

- Communiquer avec ses partenaires. Il s'agit de favoriser les échanges avec les interlocuteurs professionnels (acteurs institutionnels, fournisseurs, banques, comptables, etc).
- Être présent sur le Web. Ce module permet de déterminer clairement son projet sur le Web avec une définition des objectifs, de l'environnement, de l'organisation, etc.
- Informatiser sa gestion d'entreprise. L'objectif de ce module est d'informatiser les flux « stocks, achats, ventes, comptabilité » dans l'entreprise en vue de mettre en place une solution adéquate.
- Créer une entreprise. Il s'agit d'aider les jeunes entrepreneurs à réaliser des études de marché ou à mettre en place une trésorerie.



Évolution du réseau Cyber base®

suite...

4 - Les Cyber bases® Justice

Les différentes dimensions d'une Cyber base® Justice dépendent en partie des spécificités de l'institution pénitentiaire. En juillet 2007, le Ministère de la Justice a signé un partenariat avec la Caisse des Dépôts. Ce partenariat se base sur deux axes principaux:

01

Appuyer la politique de réinsertion des jeunes détenus en milieu carcéral ou confiés à des institutions. Pour ce faire, les deux partenaires mettent en œuvre les actions suivantes :

- Installation de « cyber bases pédagogiques » en détention permettant de développer les compétences et l'usage des TIC et lutter contre l'illettrisme touchant un trop grand nombre de détenus,
- Expérimentation de l'éducation en ligne pour les jeunes détenus,
- Création de 15 entreprises d'insertion,
- Aide à la mise en œuvre de projet d'insertion par l'obtention de microcrédits permettant aux détenus libérés de financer un projet cohérent de réinsertion professionnel.

02

Moderniser la justice, par le développement de la dématérialisation des procédures et de l'accompagnement social et territorial de la réforme de la carte judiciaire.

Cet axe de la convention a pour objectif de :

« accélérer les échanges dématérialisés entre les acteurs de la Justice, notamment pour accompagner la mise en œuvre de la réforme de la carte judiciaire et celle de la protection des majeurs vulnérables. »

La mise en place des Cyber-bases® Justice est marquée par trois activités principales indiquées par l'ex-directeur de l'administration pénitentiaire Claude d'Harcourt :

« Nous voulons lutter contre la fracture numérique, l'illettrisme et bien préparer la sortie des détenus, afin de limiter la récidive ».



→ Lutter contre l'illettrisme

→ Qualifier les détenus

→ Préparer leur sortie

Répartition des Cyber-bases justice sur le territoire national

Il a fallu attendre jusqu'au 31 mars 2009 pour que les Cyber bases® Justice puissent voir le jour en milieu carcéral. En 2011, on compte 9 sites de Cyber base® Justice dans toute la France, dont 5 déjà ouverts et 4 à ouvrir.

Leur répartition sur le territoire national est indiquée dans la carte suivante :



Marseille (Provence-Alpes-Côte d'Azur) : centre pénitentiaire, quartier des femmes des Baumettes



Bordeaux (Aquitaine) : centre pénitentiaire de Bordeaux-Gradignan



Amiens (Picardie) : maison d'arrêt d'Amiens.

Pour la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse :



Poissy (Yvelines) : dans une Unité Educative d'Accueil de Jour (UEAJ)



Bordeaux (Aquitaine) : dans une UEAJ



Sites des Cyber-Bases Justice



Les Quatre autres espaces « Cyber-base® Justice » prévus sont localisés à :

- Lavaur (Midi-Pyrénées) : dans un établissement pour mineurs
- Saint-Martin-en-Ré (Poitou-Charentes) : dans la Maison centrale
- Metz (Lorraine) : dans un centre pénitentiaire
- Strasbourg (Bas-Rhin) : dans un Etablissement de placement éducatif et d'insertion (EPEI).

LES SPÉCIFICITÉS DE L'INSTITUTION PÉNITENTIAIRE





L'isolement géographique

La première spécificité du milieu carcéral est la distance géographique, parfois assez importante, entre les prisons et les sociétés urbaines. En fait, le développement des villes a amené les autorités nationales à écarter les établissements pénitentiaires des lieux les plus nobles du territoire national.

Au début du 19^{ème} siècle, des anciennes abbayes ou couvents ont été transformés en prisons qui se trouvent souvent à l'extérieur des villes. Lancé en 1987, le programme 13.000 vise, entre autres, à construire vingt nouvelles prisons qui sont majoritairement éloignées des centres villes. Philippe Combessies (1996)¹ rapporte le témoignage du directeur du cabinet du Garde des Sceaux :

« Après l'annonce du programme le Garde des Sceaux a constaté qu'il y avait beaucoup de communes volontaires... De là, il a pris sa décision : si les communes en veulent, elles donneront le terrain ! Or il est évident que vous ne pouvez pas demander à une ville comme Dijon ou Grenoble de donner un terrain, même dans la banlieue, c'est trop cher ! Donc ces prisons étaient nécessairement écartées des centres-villes et des villes... D'ailleurs certaines villes ont encouragé des campagnes à donner des terrains, elles ont dit : « On vous aidera financièrement »... Parce que dans les villes où il y avait des petits établissements pénitentiaires, les maires se disaient : « Avec la nouvelle prison à quinze kilomètres, on supprime la vieille prison à l'intérieur, et on peut faire une opération d'urbanisme. » (p.29)

1 - Philippe Combessies (2009) La sociologie de la prison, La Découverte, Paris



L'isolement géographique

suite...

L'implantation de prisons prend en compte certains principes. Le choix des sites constitue une relégation de l'Etat vers des lieux socialement disqualifiés. Avant, il s'agissait d'améliorer l'image de chaque ville en éloignant les prisons des centres-villes, mais actuellement c'est l'argument économique pour avoir des endroits moins chers. Dans tous les cas, cette stratégie a pour objectif de mettre les prisons à l'écart des secteurs prestigieux ou bourgeois.

Notons également les enjeux sociaux et professionnels des dénominations des prisons. D'habitude, une école ou un hôpital porte le nom d'un écrivain ou d'un homme politique. Par exemple, une école peut s'appeler Victor Hugo ou Charles de Gaulle. Par contre, la prison porte souvent le nom du lieu où elle se trouve. C'est le cas, par exemple, du centre pénitentiaire de Bordeaux-Gradignan ou de la Maison d'Arrêt d'Amiens. Ceci est dû au fait que la prison, en tant qu'institution sociale, symbolise des problèmes sociaux et humains. Parfois certains habitants s'opposent à la construction d'une prison dans leur commune en exprimant leurs craintes sur les risques d'évasion des détenus. Cette opposition peut prendre la forme de manifestations comme celle des habitants de Papeari en Polynésie Française en avril 2009 (l'article dans Les Nouvelles de Tahiti, 27 avril 2009)



Crédit photo : <http://www.lesnouvelles.pf/article/la-vie-au-fenua/papeari-defile-contre-la-prison>

Certaines autorités locales ont parfois tendance à cacher la prison dans le fléchage des panneaux ou dans les transports en commun. Les élus locaux semblent se montrer indifférents par ce qui se passe à l'intérieur de l'enceinte carcérale. Par exemple, ils ne se sentent concernés ni par les droits de détenus ni par le logement des personnels qui se trouvent dans leurs communes.

Un milieu disciplinaire et hiérarchisé

Decarpes P. (2004) met l'accent sur les notions qui dominent le fonctionnement du monde carcéral :

« A travers l'affirmation de la nécessité de la prison sont véhiculés les modes de fonctionnement que requiert le groupe social pour assurer son existence : la discipline, la hiérarchie, le respect des lois, une notion de repentance à travers une souffrance légale, une culpabilisation et une criminalisation de la faute ; ces notions sont les règles d'organisation de l'institution pénitentiaire. Ériger la prison en ultime solution judiciaire est ainsi lui admettre la charge d'une régulation des troubles sociaux établis comme étant les plus nocifs au corps social »³

Les visites des prisons sont strictement contrôlées par l'administration pénitentiaire pour trois raisons :

- Protéger les détenus,
- Eviter de faciliter les évasions au moyen de dispositifs ou de pratiques de surveillance,
- Redresser l'image négative de l'institution

Précisons aussi que le milieu carcéral est complètement hiérarchisé. Chaque agent pénitentiaire détient une certaine autorité qu'il impose à ses subordonnés :



« L'administration pénitentiaire est fortement hiérarchisée. Comme partout où il est question de maintien de l'ordre et de sécurité, les dirigeants sont investis d'une autorité qui s'impose fortement, tant à leurs subordonnés qu'au regard de l'extérieur. Les pouvoirs d'un directeur de prison paraissent à tous très importants, bien souvent même, on lui attribue la responsabilité d'actions dont il n'est que l'un des multiples agents ; et parfois lui-même joue de cette autorité supposée » (Combessie, P.1996: p208)

Crédit photo : http://www.rue89.com/sites/news/files/assets/image/2009/09/2009_09_11_Prison_0.jpg

³ Decarpes P. (2004) « Topologie d'une prison médiatique » Nouvelle revue internationale de criminologie. Disponible sur: <http://champpenal.revues.org/24>



Un milieu disciplinaire et hiérarchisé

suite...

Le milieu carcéral constitue un espace de contraintes où toutes les activités du détenu sont strictement contrôlées par l'administration pénitentiaire : sa nourriture, ses vêtements, ses achats, etc. Selon Sykes¹ (1958), le milieu carcéral se caractérise par son mode d'organisation d'institution « totale » qui impose ses règles aux personnes détenues qui sont soumises à adopter un code de conduite spécifique. Notons également que l'univers carcéral est marqué par le décroisement des différentes sphères de vie en une seule dans la mesure où les lieux de résidence, de travail et de loisirs se retrouvent souvent dans le même espace.

La politique de l'ouverture des prisons s'est mise en place à partir des années soixante-quinze du siècle précédent et s'est renforcée et articulée au cours des années quatre-vingt à partir d'une politique de décentralisation. Celle-ci concerne le transfert d'une partie de la gestion des prisons de l'Etat aux collectivités locales. Cette politique d'ouverture encourage et favorise la présence d'agents sociaux géographiquement plus proches.

¹ Sykes G. M., 1958, *The society of captives : A study of a maximum security prison*, Princeton University Press, Princeton, NJ

Les acteurs du milieu carcéral

Le milieu carcéral est marqué par la présence de cinq groupes sociaux principaux :



Groupe de direction

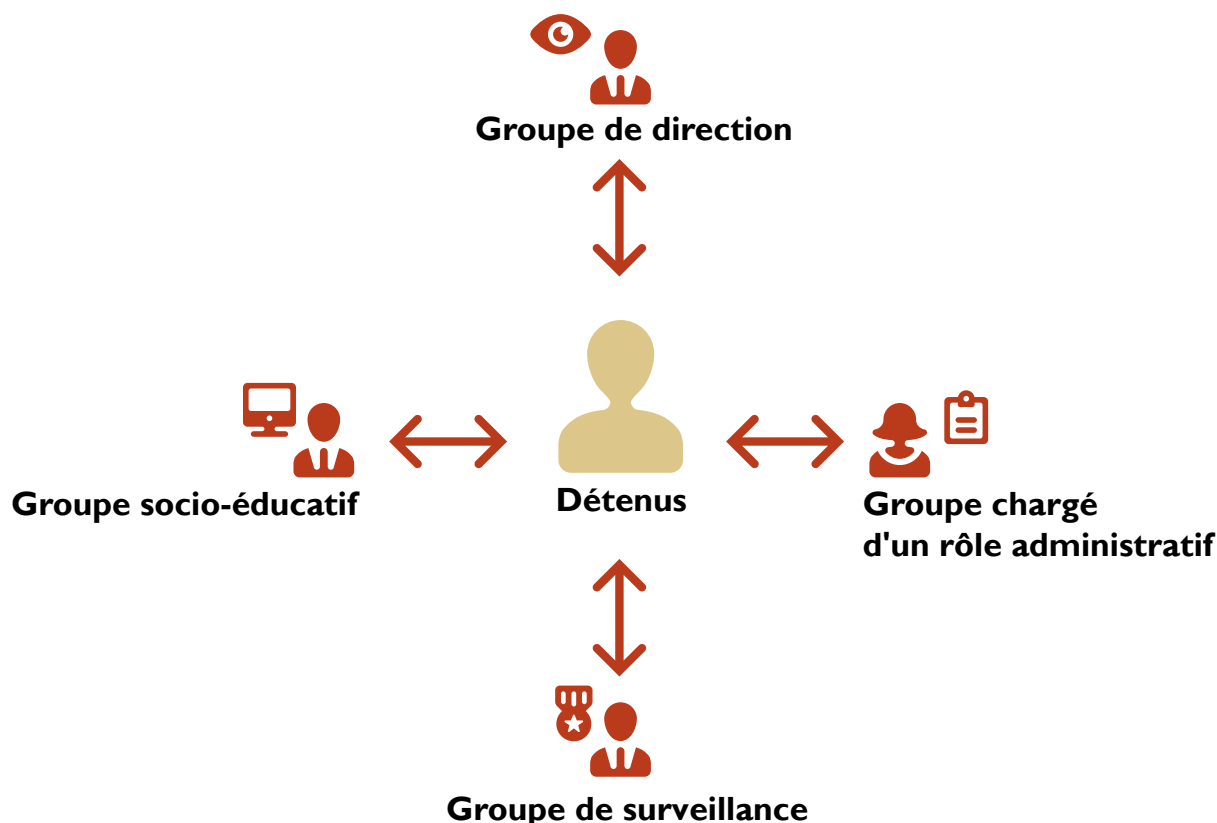


Groupe chargé d'un rôle administratif

- **Le groupe de direction** a en tête le directeur de prison qui est un fonctionnaire du Ministère de la Justice et est recruté sur concours. Il est le responsable de l'exécution des peines et de la sécurité de son établissement. Il doit favoriser la réinsertion sociale et professionnelle des détenus à leur sortie. C'est à lui également de coordonner les différents secteurs de prison tout en gérant les aspects budgétaires et financiers de son établissement.
- **Le groupe chargé d'un rôle administratif.** Ils participent à la gestion économique et financière de l'établissement. Ils assurent des tâches de comptabilités, d'économat, d'ordonnancement et de gestion du personnel. Ils n'entrent pas en contact direct avec les détenus.



Crédit photo : l'écusson sur l'uniforme d'un gardien de prison à Marseille en mai 2009 (Jean-Paul Pelissier/Reuters)



Groupe socio-éducatif



Groupe de surveillance



Détenus

- **Le groupe chargé de l'éducation.** Ils ont pour mission de préparer la réinsertion professionnelle des détenus. Pour ce faire, ils proposent des formations en vue de lutter contre l'illettrisme des détenus. Depuis 1963, l'enseignement en milieu carcéral est assuré essentiellement par des enseignants qui dépendent de l'Education Nationale.
- **Le groupe chargé de la surveillance.** Fonctionnaires de catégorie C, les surveillants sont recrutés par le Ministère de la Justice à travers un concours administratif. Ils doivent avoir un diplôme de niveau CAP. Ils passent une formation professionnelle de 8 mois à l'Ecole Nationale de l'Administration Pénitentiaire (ENAP). Le programme de l'école comprend des cours sur la gestion du stress, des techniques d'intervention, de la population prise en charge. Les surveillants pénitentiaires jouent un rôle du premier plan dans la garde et la réinsertion des détenus. Ils font respecter l'ordre et la sécurité dans les établissements pénitentiaires en conformité avec les règles de détention. Les surveillants pénitentiaires accompagnent et surveillent les détenus au cours de leurs déplacements et de toutes les activités (réveil, appel, promenade, exercice sportif, travail en atelier, etc.)
- **Le groupe des détenus.** Les personnes incarcérées bénéficient d'un statut impliquant des droits et des devoirs. Ce statut a pour objectif d'encadrer leur vie quotidienne et permet la sanction disciplinaire des comportements répréhensibles. Les pratiques quotidiennes pénitentiaires changent selon l'établissement (maisons d'arrêt et établissements pour longues peines) et le statut de détenu (prévenu en détention provisoire ou condamné).



Les acteurs du milieu carcéral

suite...

Le statut juridique du détenu

Selon le règlement du Ministère de la Justice, les personnes détenues conservent l'ensemble de leurs droits fondamentaux. Ces droits donnent la possibilité aux détenus d'avoir accès :

- à l'information dans les conditions de droits communs : achat de journaux de leur choix, radio, télévision, bibliothèque, etc.
- aux dispositifs de droit commun dans les autres domaines ne relevant pas de l'administration pénitentiaire
- à une prise en charge sanitaire assurée par le Ministère de la Santé depuis 1994
- à l'exercice d'une activité professionnelle en travaillant pour le compte de l'administration pénitentiaire

Le maintien des lieux familiaux des détenus est une priorité du Ministère de la Justice qui permet:

- l'accueil des enfants de moins de 18 mois hébergés auprès de leur mère incarcérée
- l'accueil des familles en attente des parloirs
- les parloirs traditionnels
- une expérience d'unités de vie familiale menée dans trois établissements pour longues peines



Crédit photo : <http://www.solidarityacrossborders.org/wp-content/uploads/prison-penitentiary-prisons-cell-cells-bar-bars-inmate-inmates.jpg>

Dans le cadre de notre recherche, il nous a semblé important de prendre en compte les statistiques sur le milieu carcéral au niveau national. Nous nous basons sur des statistiques officielles du Ministère de la Justice fournies en janvier 2011. La première période de notre recueil des données au centre pénitentiaire de Gradignan se situe entre juillet et décembre 2010.

Ensemble des personnes sous écrou : Janvier 2011

	01/01/2011	01/01/2010	Evolution annuelle (%)
TOTAL	66 975	66 089	1,3 %
Ecroûés non détenus	6 431	5 111	25,8%
Dont les condamnés en placement sous surveillance électronique	5 767	4 489	28,5%
Dont condamnés en placement extérieur non hébergés	664	622	6,8%
Ecroûés détenus	60 544	60 978	- 0,7 %
Dont prévenus	15 702	15 395	2 %
Dont condamnés en semi-liberté	1 554	1 665	-6,7 %
Dont condamné en placement extérieur hébergé	359	516	-30,4%
Dont condamnés non aménagés	42 929	43 402	- 1,1 %

Répartition de la population écrouée détenue selon la catégorie pénale et le sexe

Catégorie pénale actuelle	Hommes	Femmes	Ensemble
Prévenus	15 005	697	15702
Condamnés	43 595	1 247	44842
Ensemble	58 600	1 944	60544

Nombre et pourcentage de mineurs écroués détenus

Nombre de mineurs écroués	Ensemble de la population écrouée détenue	Proportion de mineurs écroués détenus (%)
688	60544	1,1%

Nombre de mineurs écroués par catégorie pénale

Catégorisation « interactionnelle » des séquences		
	Effectifs	%
Prévenus	379	55,1
Condamnés	309	44,9
Ensemble des mineurs	688	100

Le milieu carcéral en chiffres

suite...

Les statistiques officielles du ministère de la Justice fournis en janvier 2012 donnent un aperçu de la population carcérale nationale, pendant la seconde période de notre collecte de données de janvier à mars 2011. Ces nouvelles statistiques soulignent notamment une augmentation de la population carcérale de 10,2 % par rapport à l'année précédente.

Ensemble des personnes sous écrou : Janvier 2012

	01/01/2012	01/01/2011	Evolution annuelle (%)
TOTAL	73 780	66 975	10,2 %
Ecroués non détenus	8 993	6 431	39,8%
Dont les condamnés en placement sous surveillance électronique (aménagement de peine)	7 889	5 706	38,3%
Dont condamnés en placement sous surveillance électronique de fin de peine	528	61	- *
Dont condamné en placement extérieur non hébergés	576	664	- 13,3%
Ecroués détenus	64 787	60 544	7 %
Dont prévenus	16 279	15 702	3,7 %
Dont condamnés en semi-liberté	1 857	1 677	10,7 %
Dont condamné en placement extérieur hébergé	371	359	3,3 %
Dont condamnés non aménagés	46 280	42 806	8,1 %

* Situation à la même date de l'année dernière

Répartition de la population écrouée détenue selon la catégorie pénale et le sexe

Catégorie pénale actuelle	Hommes	Femmes	Ensemble
Prévenus	15 498	781	16 279
Condamnés	47 089	1 419	48 508
Ensemble	62 587	2 200	64 787

Nombre et pourcentage de mineurs écroués détenus

Nombre de mineurs écroués	Ensemble de la population écrouée détenue	Proportion de mineurs écroués détenus (%)
712	64 787	1,1%

Nombre de mineurs écroués par catégorie pénale

Catégorisation « interactionnelle » des séquences		
	Effectifs	%
Prévenus	417	58,6
Condamnés	295	41,4
Ensemble des mineurs	712	100

Les caractéristiques de la population carcérale

Une population majoritairement masculine (96%) et jeune (près de la moitié des détenus a moins de 30 ans) Selon des statistiques du Ministère de la Justice¹, la population carcérale a tendance à vieillir, au premier octobre 2005, 2200 détenus sont âgés de plus de 60 ans, soit 4%.

Une population peu formée. Des études menées par l'administration pénitentiaire ont souligné:

- 64% est sans aucun diplôme
- 60% est sans activité
- 30 % est en difficulté de lecture

Une population psychologiquement fragile. D'après une enquête épidémiologique :

- 35% des détenus ont eu avant leur incarcération un suivi pour motif psychiatrique
- 40% d'entre eux présentent un risque suicidaire
- la majorité des détenus ont des troubles de la personnalité.



Crédit photo : <http://shambhalatimes.org/files/2009/02/pictures-of-limon-prisoner-meditation-group-041.jpg>



La formation en prison

Des chartes internationales ont souligné à maintes reprises le droit de toute personne à l'éducation lors de sa détention. Le Haut commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme a adopté la résolution 45/111 (14 décembre 1990), portant sur les principes fondamentaux relatifs aux traitements des détenus. Selon le principe 6 :

« tous les détenus ont le droit de participer à des activités culturelles et de bénéficier d'un enseignement visant au plein épanouissement de la personnalité humaine »

La Charte des Droits fondamentaux de l'Union Européenne, adoptée en 2000, explicite plusieurs recommandations sur l'Education en prison. Notamment :

01

Tous les détenus doivent avoir accès à l'éducation, qui devrait englober l'instruction de base, la formation professionnelle, les activités créatrices et culturelles, l'éducation physique et les sports, l'éducation sociale et la possibilité de fréquenter une bibliothèque ;

02

L'éducation en prison devrait être analogue à celle dispensée dans le monde extérieur pour des catégories d'âge correspondantes, et les possibilités d'éducation devraient être les plus larges possibles ;

03

L'éducation en prison doit viser à développer l'ensemble de la personne en tenant compte de son contexte social, économique et culturel ;

04

Tous ceux qui sont appelés à participer à l'administration du système pénitentiaire et à la gestion des établissements de détention devraient faciliter et encourager l'éducation dans toute la mesure du possible ;

05

L'éducation ne devrait pas être considérée comme moins importante que le travail dans le régime pénitentiaire et les détenus ne devraient pas subir de préjudice financier ou autre en recevant cette éducation ;

06

Tous les efforts devraient être entrepris pour encourager le détenu à participer activement à tous les aspects de l'éducation ;

07

Il faudrait mettre en place des programmes de perfectionnement pour assurer que les éducateurs des prisons adoptent des méthodes d'éducation appropriées aux adultes ;

08

Une attention spécifique devrait être accordée aux détenus ayant des difficultés particulières et notamment ceux ayant des difficultés pour lire et écrire ;

09

La formation professionnelle devrait tendre au développement plus large de la personne tout en tenant compte de l'évolution du marché du travail ;

10

Les détenus devraient avoir librement accès à une bibliothèque bien approvisionnée au moins une fois par semaine ;

11

L'éducation physique et le sport devraient être développés et encouragés ;

12

Il faudrait donner un rôle important aux activités créatrices et culturelles, car elles offrent aux détenus des possibilités particulières d'épanouissement et d'expression ;

13

Il faudrait inclure dans l'éducation sociale des éléments pratiques permettant au détenu de gérer sa vie quotidienne dans la prison, afin de faciliter son retour dans la société ;

14

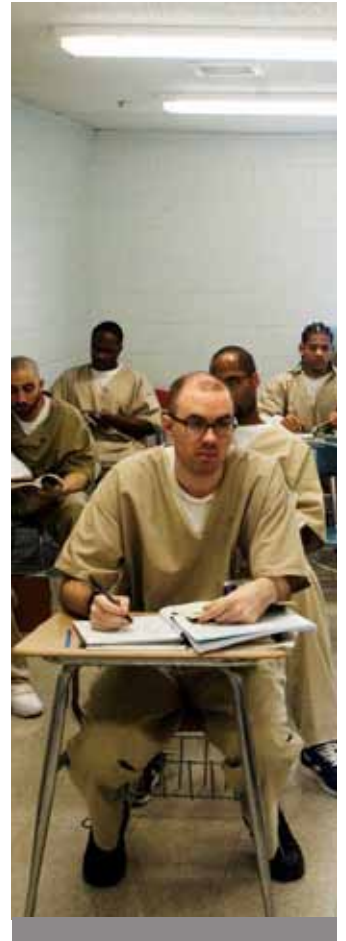
Les détenus devraient être autorisés autant que possible à participer à l'éducation dispensée à l'intérieur de la prison. La communauté extérieure devrait être associée le plus possible à l'éducation des détenus lorsque celle-ci doit être dispensée à l'intérieur de la prison ;

15

Des mesures devraient être prises pour permettre aux détenus de poursuivre leur éducation après leur libération ;

16

Il faudrait mettre à la disposition des prisons les crédits, l'équipement et le personnel enseignant nécessaires pour permettre aux détenus de recevoir une éducation appropriée



Crédit photo : [http://backoffice.
diverseeducation.com/img/photos/
biz/030310_prison_ed_classroom.jpg](http://backoffice.diverseeducation.com/img/photos/biz/030310_prison_ed_classroom.jpg)



La formation en prison

En France, la circulaire du 29 mars 2002 réorganise les conditions d'intervention de l'Education nationale dans les établissements pénitentiaires tout en redéfinissant les modalités de partenariat mises en œuvre entre le Ministère de la Justice et le Ministère de l'Education. L'éducation des détenus est assurée essentiellement par des enseignants issus de l'Education nationale. Chaque région pénitentiaire (9 en France) comprend une unité pédagogique dirigée par un responsable choisi par le Ministère de l'Education nationale.

Le poids des contraintes pénitentiaires

Les enseignants intervenant en prison ont un statut qui leur permet d'être libres dans la définition du contenu pédagogique de leurs cours. Mais l'autonomie des enseignants pourrait faire face à différentes situations critiques qui montrent leur faible indépendance et la fragilité du droit à l'enseignement en prison. Ces enseignants dépendent essentiellement d'une unité pédagogique régionale rattachée à la direction régionale des services pénitentiaires.

« La non-appartenance à l'Administration pénitentiaire apparaît comme un repère identitaire fort car elle renvoie à une forme d'indépendance recherchée vis-à-vis de l'Administration pénitentiaire. Beaucoup d'enseignants rencontrés ont ainsi rappelé leur appartenance à l'Education nationale comme un signe ostentatoire de leur indépendance d'exercice »



Crédit photo : <http://www.ed.gov/blog/wp-content/uploads/2010/12/VIVA4.jpg>

Pour la plupart des enseignants, l'agrément accordé par l'Administration pénitentiaire est devenu une simple formalité administrative sans enjeu pour l'autonomie des enseignants. Au cours de la période 1960-1970, certains enseignants avaient des difficultés à trouver un espace séparé du reste de la détention. Ils cherchaient à avoir un espace où les surveillants ne pénétraient pas. Actuellement, plusieurs éléments confirment l'autonomie des enseignants en milieu carcéral :

- leur statut dépendant de l'Education nationale,
- L'absence des surveillants dans les salles de classe,
- L'absence du contrôle pénitentiaire sur le contenu pédagogique.

Les enseignants en prison se caractérisent par une certaine autonomie qui marque leur indépendance par rapport aux autres composantes du milieu carcéral. Certains enseignants font face à une contestation exprimée de la part de personnels pénitentiaires et des personnes détenues qui mettent en doute la spécificité de la compétence d'enseignants intervenant en prison. Pour les personnels pénitentiaires :

« La non-appartenance à l'Administration pénitentiaire apparaît comme un repère identitaire fort car elle renvoie à une forme d'indépendance recherchée vis-à-vis de l'Administration pénitentiaire. Beaucoup d'enseignants rencontrés ont ainsi rappelé leur appartenance à l'Education nationale comme un signe ostentatoire de leur indépendance d'exercice »

Pour la plupart des enseignants, l'agrément accordé par l'Administration pénitentiaire est devenu une simple formalité administrative sans enjeu pour l'autonomie des enseignants. Au cours de la période 1960-1970, certains enseignants avaient des difficultés à trouver un espace séparé du reste de la détention. Ils cherchaient à avoir un espace où les surveillants ne pénétraient pas. Actuellement, plusieurs éléments confirment l'autonomie des enseignants en milieu carcéral :

- leur statut dépendant de l'Education nationale,
- l'absence des surveillants dans les salles de classe,
- l'absence du contrôle pénitentiaire sur le contenu pédagogique.

Les enseignants en prison se caractérisent par une certaine autonomie qui marque leur indépendance par rapport aux autres composantes du milieu carcéral. Certains enseignants font face à une contestation exprimée de la part de personnels pénitentiaires et des personnes détenues qui mettent en doute la spécificité de la compétence d'enseignants intervenant en prison. Pour les personnels pénitentiaires :

« Le premier signe de contestation de l'autorité des enseignants intervenant en prison est lié à l'expression, parfois virulente, par les personnels pénitentiaires de doutes sur la compétence et la motivation de ces enseignants: l'absentéisme élevé des détenus, le nombre d'abandons des formations ou encore le manque de discipline en classe sont par exemple souvent mobilisés comme des indices jugés tangibles de l'incompétence ou du manque de motivation des enseignants.»





La formation en prison

suite...

La présence des enseignants bénévoles met en doute la nécessité d'avoir une compétence professionnelle pour assurer les tâches d'enseignement. Par contre, certains détenus pensent que le cadre médical nécessite une compétence et un haut degré de spécialisation et de formation :

« Aux yeux des personnels pénitentiaires – mais aussi de nombreuses personnes détenues –, on ne semble pas pouvoir être médecin sans être professionnel, on semble pouvoir être enseignant sans nécessairement être un professionnel de l'enseignement. »

Cette représentation d'une compétence enseignante partagée trouve ses origines dans le fait que la charge d'enseignement était assurée dans le passé par des anciens militaires, des religieux, des éducateurs ou des instructeurs techniques de l'Administration pénitentiaire.

La conception de l'enseignement comme « privilège »

Le droit des détenus à l'enseignement semble faire l'objet de plusieurs contestations par certains personnels pénitentiaires. Pour eux, l'accès à l'enseignement exige des contreparties de la part des détenus, l'accès à l'enseignement en prison est un privilège qui devrait être accordé aux plus méritants. Par exemple, on peut proposer une formation en échange de calme. Certains personnels parlent d'un « contrat moral » avec les détenus, c'est le cas de ce sous-directeur d'une grande maison d'arrêt:

« Je passe un « contrat moral » avec les détenus avant de les classer. S'ils veulent profiter des avantages du service scolaire, ils doivent s'engager en contrepartie à travailler, à être assidus aux cours, à rester calmes en détention. Si un détenu rompt ce contrat en ne travaillant pas, en étant absent ou en perturbant la vie en détention, je le déclasse. (...) Tant que l'on n'apprendra pas aux détenus à se laver, à ne pas se vautrer devant la télévision, à s'habiller correctement et surtout à être plus disciplinés en classe, la réinsertion sera une lubie. Moi, un élève qui fait le con en classe ou qui manque la classe parce qu'il a regardé des matchs ou des films porno toute la nuit, je le déclasse¹. »

Une telle attitude montre que la classe en prison n'est pas un espace à part mais elle est soumise au règlement intérieur de l'établissement pénitentiaire. Notons aussi que l'accès à l'enseignement en prison est lié à d'autres privilèges dits « privilèges annexes » comme sortir de la cellule, faire du sport lors de l'absence d'enseignants en été, espoir d'obtenir des remises de peines supplémentaires en cas de réussite à des examens, etc.

« L'enseignement, dont l'accès est réservé aux détenus les plus disciplinés, peut ainsi devenir lui-même un instrument de modulation de la peine en fonction du comportement de l'individu en détention, confirmant ainsi la thèse foucaldienne selon laquelle la prison porte l'idée que la juste durée de la peine doit varier non pas seulement avec l'acte et ses circonstances, mais avec la peine elle-même telle qu'elle se déroule concrètement (Foucault, 1975, 248 cité par ?).

L'enseignement comme une « quasi-sanction » en prison

L'impossibilité de suivre certaines activités plus attractives comme le sport (faute de places, faute d'autorisation, etc.) amène les détenus à suivre un enseignement en prison (Milly, B., 2004²). Pour ces détenus, l'enseignement devient alors une quasi-sanction ou un semi-privilège.

Les enseignants du milieu carcéral

Les enseignants défendent un projet de « réinsertion professionnelle » et non pas une occupation de leur public. Il s'agit de justifier leur présence et légitimer leur volonté d'autonomie professionnelle. Ils considèrent la réinsertion professionnelle comme moyen qui leur permet de justifier l'utilité de leur présence. Selon les enseignants, la réinsertion devrait engager la personne détenue dans un processus de reconstruction de soi, de remise en marche des mécanismes de pensées, de reprise de confiance et d'encouragement à l'initiative personnelle. La plupart des enseignants ont tendance à individualiser leurs enseignements pour prendre en compte la variété des niveaux, des capacités et des motivations des détenus scolarisés. On constate que trois éléments sèment la discorde entre les enseignants intervenant en prison :

01

La gestion des motivations des détenus

Pour certains enseignants, l'accès à l'enseignement doit être ouvert à tout le monde, tandis que pour d'autres l'enseignement devrait être réservé aux personnes qui manifestent une réelle motivation. Des enseignants se donnent comme priorité de susciter une motivation chez les détenus qui sont moins motivés. Pour d'autres enseignants, le choix de ne pas sélectionner les détenus sert à réaliser les buts officiels de l'Administration

02

La certification des acquis

A propos de la certification des acquis, les enseignants sont partagés sur ce sujet. Certains pensent que la certification est importante pour la préparation d'un diplôme donné. En revanche, les opposants à la certification donnent les arguments suivants :

- Peu de détenus s'intéressent à la préparation d'un diplôme
- Il s'agit de déplacer les enjeux de l'enseignement où la certification devient une fin en soi
- Il s'agit d'infantiliser les détenus qui sont amenés à passer des diplômes
- La survalorisation des diplômes crée une démarcation entre les bons et les mauvais étudiants.

03

Le contenu des enseignements

Les enseignants sont aussi marqués par deux attitudes principales : certains accordent une importance particulière à l'acquisition de connaissances alors que d'autres insistent sur l'épanouissement des intérêts des étudiants.

Pour améliorer l'offre de formation en milieu carcéral, le Ministère de la Justice opte pour la mise en place d'un nouveau dispositif d'enseignement visant essentiellement à réduire la fracture numérique des détenus. C'est l'objectif de la création des Cyber bases@Justice.



Crédit photo : <http://blogs.middlebury.edu/tedx/files/2011/07/St-Marc-prison1.jpg>

2 Bruno Milly (2004) « L'enseignement en prison: du poids des contraintes pénitentiaires à l'éclatement des logiques professionnelles ». *Déviance et Société*, 2004/1 Vol. 28, p. 57-79. DOI : 10.3917/ds.281.0057 Disponible sur : http://www.cairn.info/resultats_recherche.php?searchTerm=milly

ETUDE DE CAS : CARACTÉRISTIQUES DES APPRENANTS DÉTENUS (JUILLET 2010 - MARS 2011)



Etude de cas

Dans le cadre de notre recherche, il nous a semblé important de rendre compte des spécificités des apprenants détenus ayant participé aux différentes activités pédagogiques proposées par le dispositif de formation Cyber-base® justice de Gradignan, dans la période de recueil de notre corpus. Dans le présent document on trouvera deux types d'informations :

1. des informations fournies par la coordinatrice de la Cyber-base® justice de Gradignan, relatives au taux de fréquentation et d'encadrement des activités de formation et d'enseignement dans la période juillet 2010 - mars 2011
2. des informations relatives aux caractéristiques du public carcéral qui a participé à notre recueil du corpus. Ces caractéristiques sont tirées des résultats du questionnaire socio pédagogique proposé en début de chaque séance d'enregistrement.

Ces deux types d'informations ont pour objectif d'identifier des facteurs qui pourraient avoir une influence sur plusieurs éléments. Notamment : le déroulement des activités de formation que nous avons enregistrées, les interactions entre les différents acteurs au cours de ces activités (enseignants, apprenants, dispositif), le contenu des réponses fournies au cours des entretiens effectués avec les apprenants, les enseignants et les surveillants.



Fréquentation de la Cyber-base® justice entre juillet 2010 et mars 2011

La Cyber Base® justice du centre pénitentiaire de Gradignan est ouverte depuis le 31 mars 2009. Elle a accueilli 140 personnes entre le 1er juillet 2010 et le 31 mars 2011. Chacune de ces personnes a suivi un ou plusieurs ateliers au sein de différents « profils » :

- Profil « Bureautique » : explication de CV, rédaction de CV, correction de CV, initiation à l'ordinateur, découverte de l'ordinateur et rédaction de textes
- Profil « Internet Accompagné » : rédaction de livret professionnel et recherche d'offre d'emploi
- Profil « Exercices en ligne » : exercices en ligne (français, arithmétique, ...)
- Profil « Internet » : recherche d'informations (contrat du travail) et renouvellement des pièces d'identité.

Sur cette période : 29 apprenants adultes ont été intégrés aux cours d'alphabétisation du service enseignement et 19 apprenants mineurs sont venus dans la Cyber Base® justice pour suivre les enseignements dispensés au sein du Profil « exercices en ligne ». Dans le cadre de la préparation à la sortie, 72 personnes ont participé aux ateliers des Profils « bureautique », « Internet », « Internet accompagné » et « exercices en ligne ». Le CLIP a initié 59 personnes aux TIC, la coordonnatrice a permis à 10 personnes de consulter librement Internet, 32 personnes ont été initiées aux TIC dans le cadre de la formation professionnelle. En moyenne, chaque participant a été présent environ 8h45, soit environ un peu plus de 4 séances, mais il existe de grande disparité allant de 1h de présence à 45h.

Nombre de participants	Nombre de séances	Atelier
35	1 séance	Atelier ponctuel (spip)
59	Entre 2 et 4	Atelier à thème (CLIP)
29	Entre 5 et 10	Atelier fonctionnel (FP et Enseignement)
18	Plus de 10	Atelier fonctionnel (FP/CLIP)

La grande majorité des usagers de l'espace Cyber Base®justice ne connaît pas l'ordinateur ou l'utilise à l'extérieur uniquement pour chater. La moyenne d'âge est de 29 ans. La Cyber Base®justice regroupe une dizaine d'intervenants appartenant à 4 services différents (SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation), CLIP (club Local d'informatique Pénitentiaire), Formation professionnelle (IREP et INSUP), ULE (Unité local d'Enseignement). Elle a réalisé 1.195 heures de formation et d'enseignement, réparties comme suit : enseignement (313,75h), Club Local Informatique Pénitentiaire (343,5h), Formation professionnelle (326h), SPIP (189,7h), coordination (22,5h). Le taux de fonctionnement est de 65% en moyenne. Les heures de présence par profil sont approximativement les suivantes : Profil « Bureautique » (471 heures), Profil « Internet » (194,7 heures), Profil « exercices en ligne » (403 heures), Profil « Internet accompagné » (126 heures).

Caractéristiques de notre échantillon

Les enregistrements de l'activité de formation : quels ateliers ?

Les enregistrements ont été effectués entre juillet 2010 et mars 2011, selon le calendrier suivant :

- Juillet 2010 : 2 séances Profils « Internet » et « Bureautique » (ateliers dédiés aux adultes)
- Septembre 2010 : 2 séances, Profils « exercices en ligne » (atelier dédié aux mineurs) et Profil « Bureautique » (atelier dédié aux adultes)
- Décembre 2010 : 1 séance, Profil « exercices en ligne » (atelier dédié aux mineurs)
- Mars 2011 : 3 séances, Profils « Internet accompagné » et « Internet » (ateliers dédiés aux adultes).

Notre objectif a été de réussir à rendre compte autant que possible des ateliers et des tâches proposés aux apprenants dans les différents profils, en prenant en compte aussi les deux types de population qui peuvent y participer (*i.e. adultes et mineurs*).

Les enregistrements effectués en juillet 2010, concernent des ateliers de formation professionnelle (passerelle dedans/dehors/peinture), finalisés à la rédaction du CV et du livret de compétence, impliquant aussi la recherche d'information sur Internet (Profils « Bureautique » et « Internet »).

Les enregistrements effectués en septembre, comprennent deux ateliers différents. Le premier finalisé à la remise à niveau en français et en mathématiques est dédié aux mineurs (Profil « exercices en ligne »). Tandis que le second atelier, auquel a participé la population adulte, était finalisé à l'initiation et à la familiarisation à l'outil informatique (Profil « Bureautique »).



Crédit photo : <http://www.4emedimensionprod.com/WordPress3/blog/wp-content/uploads/2011/10/Cam%C3%A9ra-ext%C3%A9rieur-ITVlight-le1319535835469.jpg>



Caractéristiques de notre échantillon

suite...

L'enregistrement effectué en décembre, concerne un atelier de remise à niveau en français et est dédié à un public de mineurs (*Profil « exercices en ligne »*).

Les enregistrements effectués en mars 2011 comprennent trois ateliers différents de préparation à la sortie pour la population adulte. L'atelier assuré par l'association Info droit, était finalisé à renseigner sur différents aspects des contrats de travail (*Profil « Internet »*).

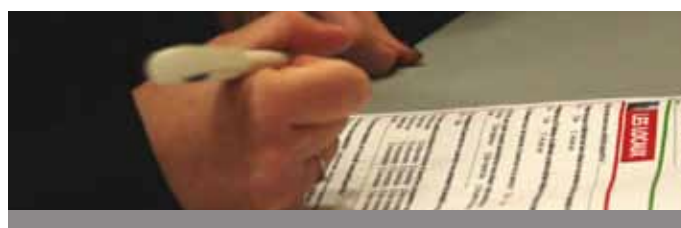
Le second atelier, assuré par le SPIP, visait à rendre compte des démarches à suivre, pour se procurer (*via l'outil informatique*) différents documents (*carte d'identité, livret de santé, ...*) (*Profil « Internet accompagné »*).

Le troisième atelier, assuré par la médiathèque de Gragnan et le SPIP, était finalisé à la familiarisation avec l'outil Internet, notamment pour s'approprier l'utilisation de la messagerie électronique (*Profil « Internet accompagné »*).

Le questionnaire socio pédagogique : les informations demandées

Le questionnaire proposé aux apprenants détenus concernait les éléments suivants:

- 1- Informations biographiques (nom, prénom, âge)
- 2- Niveau de scolarisation
- 3- Niveau de familiarité avec l'outil informatique
- 4- Finalités dans l'utilisation d'Internet
- 5- Objectifs poursuivis au sein de la cyber-base
- 6- Profils fréquentés (bureautique, Internet, exercices en ligne et Internet accompagné)
- 7- Difficultés rencontrées



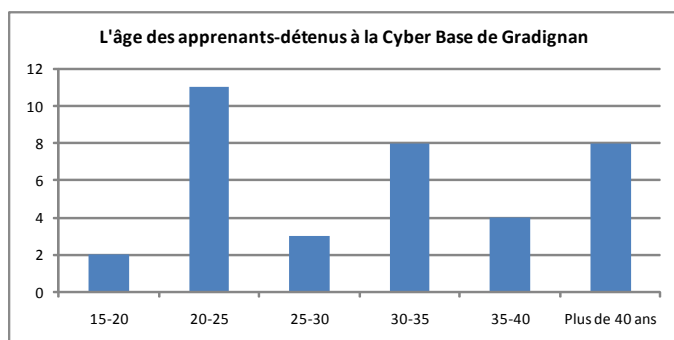
Crédit photo : http://www.ville-haguenau.fr/sites/default/files/images_contenu/actus/2011/enquete2.jpg

Le questionnaire socio pédagogique : les informations recueillies

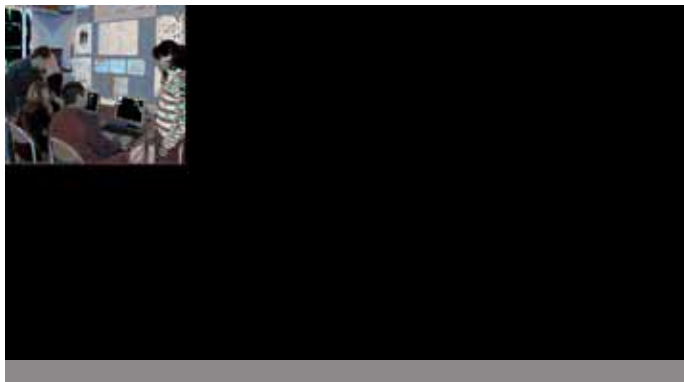
Lors de nos différents déplacements à la Cyber-base® justice de Gradignan, nous avons enregistré les activités de trente-sept détenus. Seulement 36 détenus ont accepté de répondre à notre questionnaire. Il s'avère important de préciser que ces apprenants sont en fin de peine, ce qui explique leur motivation et leur implication dans certaines activités proposées au sein de ce dispositif de formation. Notamment les activités liées à la formation professionnelle finalisées à leur réinsertion sociale dans la vie active (Profils « Bureautique » et « Internet accompagné »). D'après les réponses fournies par les apprenants, nous avons pu dégager les tendances décrites dans ce qui suit.

I. Informations biographiques

La répartition de l'âge des apprenants va de 15-20 (mineurs) à plus de 40 ans (adultes) .

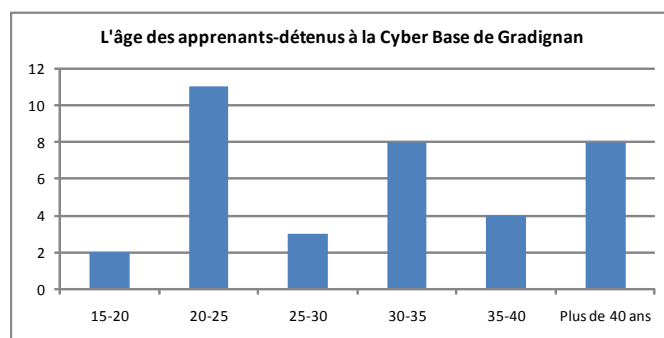


D'après le graphe précédent, nous remarquons que les apprenants ayant entre 20 et 25 ans sont majoritaires (*11 apprenants*), suivis des apprenants âgés de 30 à 35 ans (*8 apprenants*) ainsi que ceux qui ont plus de 40 ans. Ces trois catégories représentent plus de deux tiers des personnes interrogées lors de notre recherche. Dans notre échantillon, le public de la Cyber-base® justice de Gradignan est majoritairement adulte et avec un projet professionnel qu'ils envisagent de réaliser à leur sortie de prison.



2. Niveau de scolarisation

Le graphe suivant indique le niveau scolaire des apprenants interrogés:



CAP: Certificat d'Aptitude Professionnelle

CFG: Certificat de Formation Générale

BEP: Brevet d'Etudes Professionnelles

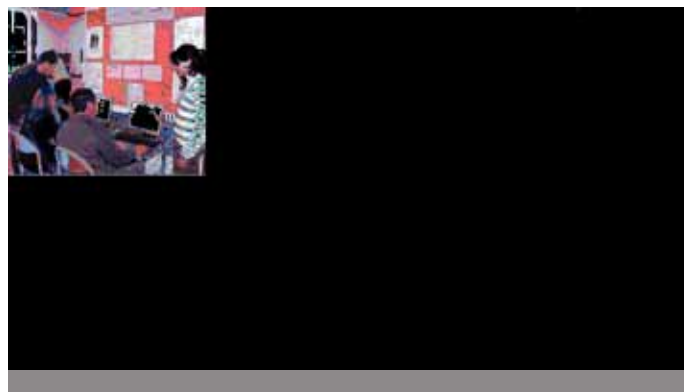
BTS: Brevet de Technicien Supérieur

SEPGA: Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté

CFA: Centre de Formation d'Apprentis

CES: Certificat d'enseignement secondaire supérieur

D'après le graphe précédent sur la formation des apprenants-détenus à la Cyber-base® justice, on peut faire deux remarques. D'abord, il s'agit d'un public avec un faible taux de formation universitaire (*1 apprenant sur 36 a fait des études universitaires, sans compter la présence de deux illettrés*). D'autre part, les deux tiers de ces apprenants ont suivi des formations dans plusieurs domaines professionnels (*pâtisserie, maçonnerie, peinture, etc.*) : 36 % a un CAP. Cette spécificité scolaire des apprenants, explique la présence du Profil exercices en ligne auquel participe les adultes, afin de bénéficier d'activités pédagogiques ciblées sur la maîtrise des connaissances de base (*notamment en mathématiques et en français*). L'accompagnement est prévu surtout pour le public des mineurs.



3. Niveau de familiarité avec l'outil informatique

Les différentes activités à la Cyber-base® justice exigent l'utilisation de l'ordinateur, il nous a donc semblé important de connaître le niveau de familiarité de l'outil informatique chez les apprenants de la Cyber-base® justice de Gradignan. Le graphe suivant indique les différents niveaux de familiarité avec l'outil informatique. Seulement 28 apprenants détenus sur 36 ont répondu à cette question. Les 8 détenus restants n'ont pas précisé leur niveau de familiarité avec l'outil informatique mais ils ont indiqué seulement leurs usages soit en bureautique (4) soit d'Internet (4) .

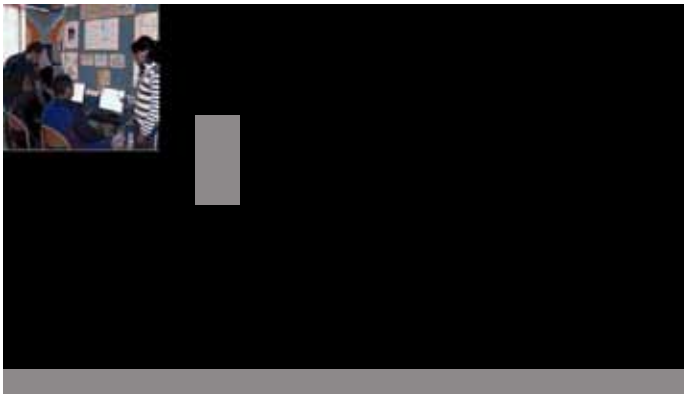
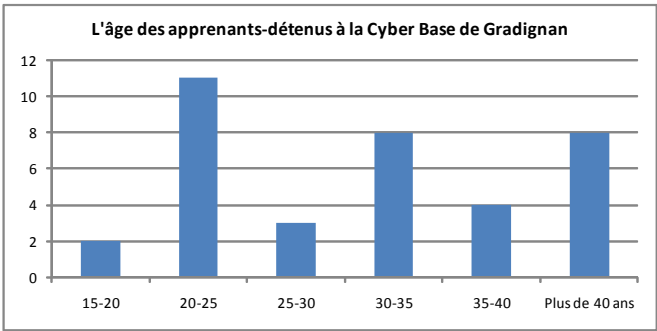
I Dans les graphes est reportés en ordonnées le nombre d'apprenants pour chacune des entrées représentées en abscisse.



Caractéristiques de notre échantillon

suite...

D'après le graphe ci-contre, il apparaît que les apprenants interrogés ont des compétences assez limitées en informatique. Près de 50 % d'eux commencent à découvrir les différentes fonctionnalités de l'ordinateur grâce aux activités proposées à la Cyber-base® justice. Les enregistrements effectués dans les ateliers du Profil bureautique confirment ce constat. Une bonne partie des apprenants éprouvent des difficultés à maîtriser les fonctionnalités de base d'un ordinateur notamment celles de la souris et du clavier.

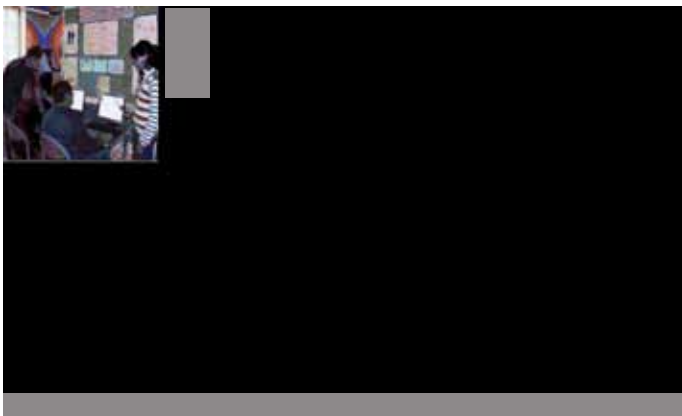


L'image montre un apprenant qui a du mal à maîtriser l'utilisation du clavier.



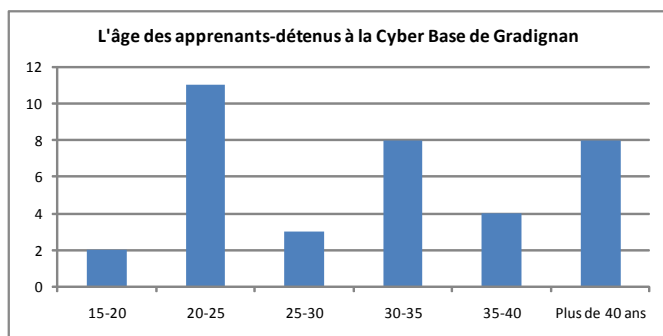
Face à ces difficultés, la responsable de la Cyber-base® justice doit intervenir pour expliquer aux apprenants concernés comment procéder afin de réaliser la tâche demandée.

Il est à souligner également que 17% des apprenants se déclarent comme ayant un niveau avancé dans l'utilisation de l'outil informatique. Ils sont plus à l'aise dans la réalisation des différentes activités qu'ils peuvent effectuer en toute autonomie comme le montre l'image suivante:



4 - Finalités dans l'utilisation d'Internet

A cette question ont répondu 31 apprenants sur 36 (non précisée 5). Les réponses des apprenants sont assez hétérogènes.

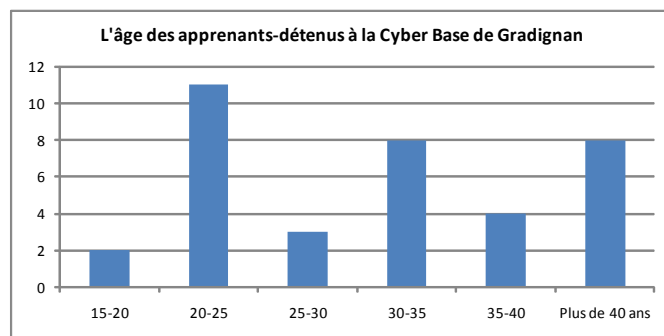


Ceci peut être relié au caractère ouvert de la question « Quelle utilisation d'internet? ». Cette question semble avoir été interprétée par les apprenants détenus comme se référant à la période avant l'incarcération et renvoyant soit à la fréquence de leur utilisation soit aux types de sites fréquentés. Dans le détail : 14 détenus ont répondu dans les termes de leur fréquence d'utilisation (8 avec aucune utilisation et 6 avec découverte) tandis que 17 ont précisé les types d'utilisation qui sont : (9) recherche d'informations (offres d'emploi, achat en ligne, etc.), (4) participation à des réseaux sociaux (Face book, MSN, etc.), (3) loisirs et (1) formation.



5 - Objectifs poursuivis au sein de la Cyber-base® justice

Le graphe suivant indique les principales tendances des objectifs poursuivis par cette communauté d'apprentissage.



La première remarque concerne le 41,5% des apprenants interrogés qui ont le but de préparer leur projet professionnel en vue de leur sortie imminente du milieu carcéral. Ce qui est cohérent avec leur statut de détenus en fin de peine. Ces apprenants ont suivi notamment les ateliers du Profil « Bureau-tique » et du Profil « Internet accompagné ». Par exemple, dans le cadre de l'atelier de juillet passerelle dedans/dehors/peinture, les apprenants ont été amené à : chercher des offres d'emploi sur Internet, rédiger un CV, préparer leurs livrets de compétences, etc. Ils ont été accompagnés par un formateur qui leur précisait la tâche à réaliser, indiquait les étapes à suivre, donnait des conseils, répondait aux questions des apprenants, etc. Dans le passage suivant, le formateur explique aux apprenants, à l'aide d'un vidéoprojecteur, les différentes parties d'un CV:

```

1.  ENS1 : les éléments qu'on va trouver
2.          sur le c,v,(--)-donc vous
3.          avez: (--) vos coordonnées à
4.          mettre ici(---)normalement(-)
5.          eh:(.) on vient dans ntête,là
6.          on a pris l'exemple pour les les
7.          agents de propreté (.) si: on
8.          y reviendra là dessus ça vous
9.          pourrez le travailler lundi
10.         | matin| (--)et > ensuite vous
11.         avez quelques exemples <(.) sur
12.         (--)l'expérience|
13.         professionnelle| il faut(---)
14.         retrouver absolument(.)ces
15.         éléments là(---)hein > qu'on
16.         retrouve ici <(-) c'est-à-
17.         dire(.)les années:les postes
18.         occupés:(.)eu::> | l'entre|
19.         |prise|<(.).dans laquelle on a
20.         travaillé, et où est-ce que ça
21.         se situait(-)et puis(.)
22.         également(-) ce qu'on a
23.         fait(.)sur ce:: poste-là (.)
24.         ensuite,(-)on va parler de la
25.         formation, là c'est une
26.         c'est une deuxième rubrique
27.         après l'expérience
28.         professionnelle, on va parler
29.         de votre formation avec ces
30.         éléments là(-) là vous avez l'
31.         exemple(-)pour vous ça sera
32.         2010(.)la préparation d'études
33.         professionnelles de peintre en
34.         bâtiment, on y reviendra(-)
35.         les stages en milieu
36.         professionnel, si vous en avez
37.         déjà fait(----)
38.         des centres d'intérêt,
39.         si c'est ehh:(.)un petit peu
40.         intéressant,(-)on y reviendra
41.         aussi, c'est l'ancienne rubrique
42.         loisirs sur le c,v, (.)
43.         aujourd'hui, on parle des
44.         centres d'intérêt, il faut que
45.         ça soit un peu actif,(-)
46.         hein (-) lecture e::t et et
47.         télévision lecture et télévision
48.         ça suffit pas(--)>et puis on a
49.         des renseignements
50.         complémentaires et pour vous,
51.         c'est très très important<
52.         (-)pour vous(-) hein

```



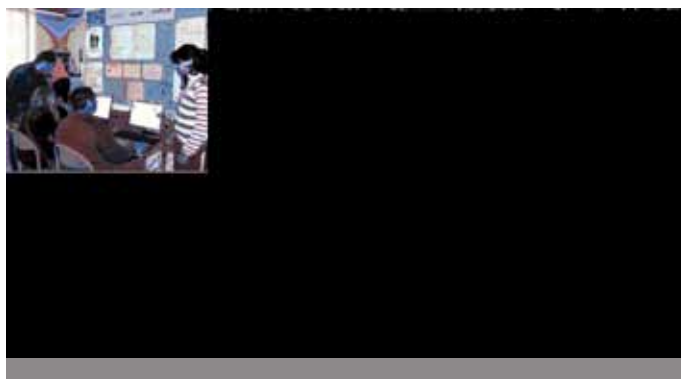
Caractéristiques de notre échantillon

suite...

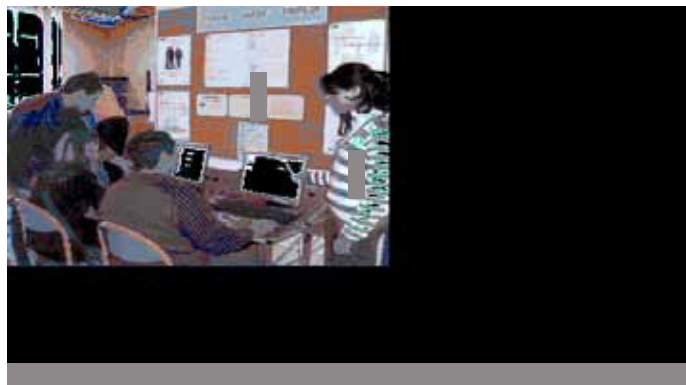
Le cadre dans lequel se déroulent les ateliers de formation professionnelle permet la rencontre entre deux volontés: l'une est personnelle et liée aux objectifs des apprenants, tandis que l'autre est institutionnelle et étroitement reliée à l'objectif de l'administration pénitentiaire. Notamment l'objectif de préparer à la sortie et de faciliter la réinsertion sociale du détenu. Ce qui a été confirmé au cours de l'entretien avec chef de détention du bâtiment B.



Une deuxième remarque sur les objectifs des apprenants à la Cyber-base® justice de Gradignan, concerne les 16,5% (6 apprenants) qui s'intéressent aux activités finalisées à l'intégration des connaissances de base en français et en mathématiques. Elles sont proposées surtout aux apprenants mineurs qui n'ont pas de scolarité normale à cause de leur détention et aux apprenants adultes illettrés. Comme souligné plus haut (§2), dans le cas des adultes, ceci peut être mis en relation avec le faible niveau de poursuite dans les études secondaires et universitaires (2 niveau BAC et 1 BAC + 3).



Il est à souligner que 16.5% des apprenants s'intéressent à la Cyber-base® justice en vue de développer leur maîtrise de l'outil informatique. Il s'agit des apprenants qui commencent à découvrir les fonctionnalités de base d'un ordinateur (clavier, souris et écran). Quant aux apprenants qui cherchent des informations sur la toile, ils représentent 13,8% des personnes interrogées. L'intérêt des ateliers des Profils « Internet » et « Internet accompagné » est de leur permettre une initiation à la recherche d'informations ponctuelle visant à répondre à des besoins particuliers liés à leur sortie de prison (trouver un logement, chercher des informations sur le droit du travail, etc.).



Reste à noter que l'espace de la Cyber-base® justice constitue pour un seul apprenant une activité occupationnelle qui lui permet de sortir de la cellule. C'est le cas de l'apprenant SJ-M qui dans l'entretien précise : « je viens à la Cyber-base® justice pour m'occuper et sortir de la cellule ».

6 - Profils fréquentés

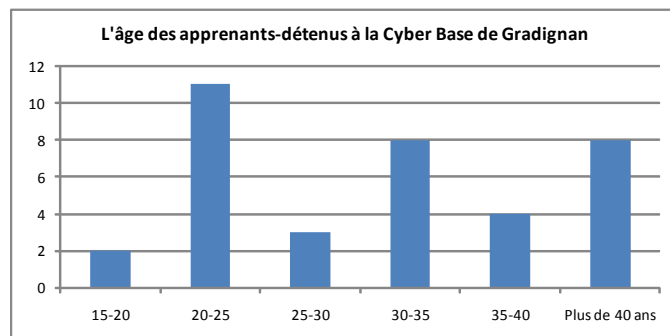
Au sein de la Cyber-base® justice, on distingue la présence de quatre profils dont chacun permet de répondre à des objectifs différents.

- **Profil « Bureautique »** : Dans le cadre de ce profil, le formateur se charge d'initier les apprenants à l'utilisation de l'ordinateur (fonctionnalités, clavier, écran, etc.). Accès à Word, Excel, PowerPoint. Les tâches sont : la rédaction de CV, lettre de motivation, etc. L'objectif est d'atteindre une certaine autonomie dans l'utilisation du dispositif. (Séquence: CB-Grad-Jui10-CV-C1-V3-1350).
- **Profil « Internet »** : Il s'agit d'apprendre aux détenus la navigation sur Internet pour consulter les différents sites sélectionnés par l'administration pénitentiaire. Il s'agit surtout des sites des services publics tels que Ameli.fr, caf.fr, impot.gouv.fr, pole-emploi.fr. Les apprenants de ce profil n'ont pas la possibilité d'utiliser leurs claviers ni le clic droit de la souris. L'objectif est une familiarisation avec la médiation informatique dans la recherche d'information par exemple sur les droits du citoyen. (Séquences: Cb-Grad-7Mars-ID, RI-C2V2-01652)
- **Profil « Internet Accompagné »** : Dans le cadre de ce profil, l'animateur accompagne les apprenants lors de recherche d'informations sur la Toile. Ils peuvent chercher des offres d'emploi, se familiariser avec

des démarches administratives et aussi apprendre à utiliser la messagerie électronique. (Séquence: CB-Grad-1MArs, 11-SPIP, CI-C2SPIP4-0311) (CB-GRAD-JUIL10-RECH, OE-CIV6-0000)

- **Profil « Exercices en ligne »** : Ce profil permet aux apprenants de faire des exercices, souvent en français et mathématiques, sur certains sites déjà choisis par le cadre enseignant de la Cyber-base® justice. Les adultes travaillent souvent ces exercices seuls tandis que les mineurs sont toujours accompagnés par des animateurs pour les guider dans la réalisation des différents exercices. (Séquence: CB-Grad-Sept-EXER, Maths2-CIV6-0000)

Il est à préciser que les apprenants n'ont pas le même profil aussi parce que l'inscription aux différents ateliers est libre et négociée avec la coordinatrice selon les objectifs manifestés par les apprenants détenus. D'où l'intérêt de rendre compte des choix de chaque profil au sein de notre échantillon. Lors de notre enquête, nous avons obtenu les résultats suivants:



- BI: Bureautique et Internet: 16,6%
- I: Internet: 11,11%
- IE: Internet et exercices en ligne: 2,7%
- IA: Internet Accompagné: 5,4%
- BE: Bureautique et exercices en ligne: 5,4%
- NP: Non-précisé 5,4%
- BIA: Bureautique et Internet accompagné: 8,3%
- EL: Exercices en ligne: 13,8%
- IIA: Internet et Internet Accompagné: 2,7%
- B: Bureautique: 27,7%

D'après le graphe précédent, nous remarquons que 51% des apprenants ont le Profil « Bureautique » (associé ou pas avec d'autres profils) ce qui leur permet de développer des compétences de base pour utiliser l'ordinateur. Ce constat est cohérent avec le fait que dans notre échantillon 50% des apprenants a un niveau débutant dans l'utilisation de l'outil informatique (Cf. plus haut §3). Il nous semble important de noter que le Profil « Bureautique » donne la possibilité d'avoir les compétences nécessaires pour pouvoir participer aux autres activités réalisées dans le cadre des autres profils à la Cyber Base (e.g. Profils « Internet », « Internet accompagné » ou « exercices en ligne »).

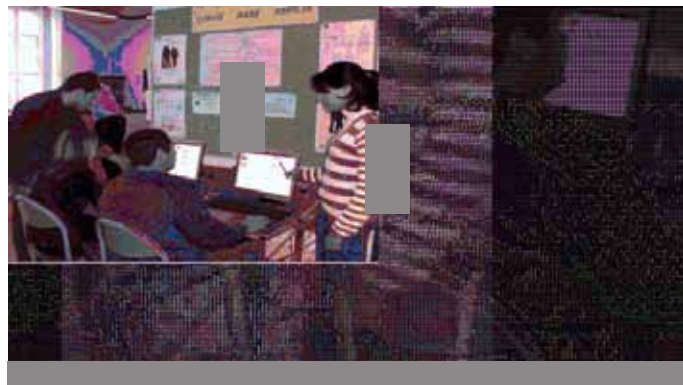




Caractéristiques de notre échantillon

suite...

Soulignons également que le Profil exercices en ligne, qui donne la possibilité de travailler à partir d'exercices interactifs, répond aux besoins de 21% des apprenants qui cherchent à développer leurs compétences de base. 15% des apprenants choisit le Profil Internet accompagné qui permet de réaliser des activités sur Internet finalisées à leur sortie de prison (e.g. chercher des offres d'emploi, trouver un logement, trouver des informations sur le droit du travail, etc.).



Notons aussi que 12% des apprenants ont le Profil « Internet » qui permet de visiter les sites sélectionnés par l'administration pénitentiaire. Lors de nos entretiens avec des apprenants-détenus, certains mettent en question l'efficacité de l'organisation de ce profil. C'est le cas de l'apprenant AC qui souligne les limites d'un tel profil:

« Il y a beaucoup de sites qu'on ne peut pas y aller, même quand on cherche des emplois sur pôle emploi, on ne peut pas postuler, on peut rien faire, c'est juste regarder. On ne peut pas vraiment réagir dessus, on est là juste pour regarder et s'informer mais c'est tout. ¹ »

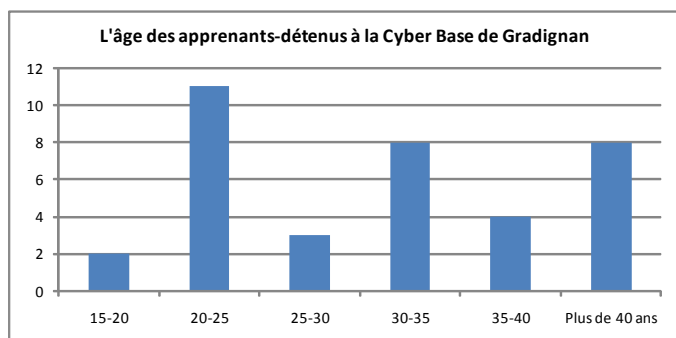
C'est pourquoi, les apprenants ayant une bonne maîtrise de l'outil informatique se sentent frustrés face aux contraintes du milieu carcéral qui limite l'accès à la Toile, tant du point de vue des fonctionnalités de l'outil informatique (*pas de clavier ni de clic droit*) que du point de vue de la variété des sites accessibles. Sur ces deux points la coordinatrice partage le point de vue des détenus plus avancés (*Cf. entretien avec la coordinatrice du dispositif de formation C. Peltier*).

7 - Difficultés rencontrées

A la dernière question de notre questionnaire ont répondu seulement 20 personnes sur 36. Sur ces 20, 3 apprenants ont déclaré ne pas avoir de difficultés grâce à leur familiarité avec Internet et les logiciels de bureautique. Parmi les 17 restants, leurs difficultés sont corrélées à l'utilisation du dispositif informatique. Les débutants (10), n'ayant aucune familiarité rencontrent des problèmes de repérage sur l'écran, notamment en relation avec leur niveau d'alphabétisation (lecture à l'écran) et des problèmes de manipulation des périphériques. En revanche, les apprenants avec un niveau intermédiaire (Cf. §3), rencontrent surtout des problèmes de lecture/écriture liés à leur niveau d'alphabétisation.

Les difficultés des apprenants qui ont un niveau avancé dans l'utilisation de la Toile dépendent de leur frustration : la Cyber-base® justice ne leur permet pas d'accéder aux réseaux sociaux tout en limitant l'offre des sites disponibles. Etre membre d'un réseau social sur le Web exige de la part de l'utilisateur certaines compétences : chercher des réseaux sociaux, sélectionner d'un réseau social, créer un compte sur un réseau donné, réagir au sein de la communauté virtuelle, mettre des ressources en ligne, etc.

C'est le cas de l'apprenant avancé CP qui avait plusieurs comptes sur les réseaux sociaux avant son incarcération à la maison d'arrêt de Gradignan.



Lors de l'entretien avec l'apprenant CP, celui-ci ne cache pas ses critiques à l'égard de la Cyber-base® justice en précisant:

« Ici on tourne en rond, ce que je disais que vous avez des thèmes qui sont récurrents, ils reviennent tout le temps, après on tourne en rond, après on ne sait pas quoi faire sur Internet parce que vous avez vu déjà la plupart des choses qui sont sur l'intranet. Pour moi, je trouve qu'il y a pas assez de volumes, ils nous bloquent. C'est pas la faute des personnes qui sont ici, c'est le pénitencier qui nous bloque. C'est gênant parce qu'on voudrait avoir des informations qui nous seraient utiles mais on ne peut pas les avoir, par exemples des adresses, faire des démarches administratives, ce serait intéressant de les faire d'ici. Et aussi ce qui manque ce sont les liens sociaux Face book, twitter, Myspace tout cela, j'ai les trois, ça nous coupe du monde. »

Les critiques adressées par l'apprenant CP ne remettent pas en cause le dispositif de la Cyber-base® justice lui-même, mais les contraintes du milieu carcéral qui limite en grande partie la communication entre les apprenants-détenus et le monde extérieur. D'où la frustration des apprenants avancés qui, avant leur incarcération, pouvaient accéder à tous les sites Internet sans aucune restriction.

Précisons également que 6% des apprenants interrogés s'intéressent à Internet comme outil de loisirs (Cf. §4), notamment pour écouter de la musique ou regarder des films en ligne. Une telle possibilité n'est pas permise à la Cyber-base® justice de Gradignan. Il s'agit principalement d'un dispositif de formation visant la réinsertion professionnelle des détenus à leur sortie.

Portrait synoptique de notre échantillon

D'après les informations recueillies en réponse au questionnaire socio pédagogique, nous pouvons caractériser notre échantillon de la façon suivante. Il s'agit d'un public majoritairement adulte qui a un faible niveau de scolarisation, ou ayant obtenu majoritairement des certifications professionnelles (peinture, maçonnerie, pâtisserie, etc.). Ils s'inscrivent surtout aux activités de formation de la Cyber-base® justice qui leur permettent de préparer leur réinsertion professionnelle et leur sortie de prison (préparer un CV, élaborer un livret de compétences, chercher des offres d'emploi, effectuer des démarches administratives, etc.).

Vu leur faible niveau de familiarité avec l'outil informatique, la moitié de ces apprenants choisit le Profil « Bureautique » qui leur permet de développer des compétences de base, nécessaires à appréhender l'utilisation du dispositif. Le choix de ce profil est souvent couplé avec les profils dédiés soit à la familiarisation avec Internet soit à des apprentissages de base en français et mathématiques.

Les difficultés que rencontrent la majorité des utilisateurs (débutants ou sans aucune utilisation préalable) dépendent surtout de leur faible niveau d'alphabétisation (lecture et écriture). Ce facteur s'avère d'autant plus problématique dans l'acquisition de la maîtrise de l'outil informatique. Notamment à cause de l'inscription techno sémiotique (Jeanneret, 2004) des modules d'interface qui permettent soit la manipulation des logiciels de bureautique, soit la recherche et l'accès à l'information qualifiée sur les sites admis par l'autorité judiciaire.

Enfin, les rares apprenants ayant un niveau avancé dans l'utilisation du dispositif informatique sont frustrés par les limitations imposées par l'autorité judiciaire, par rapport à la navigation sur la Toile.



Portrait synoptique de notre échantillon

suite...

Les difficultés liées au faible niveau d'alphabétisation pourraient expliquer chez les détenus une représentation d'Internet uniquement comme outil permettant la participation à des réseaux sociaux (Cf. entretiens avec la responsable de la Cyber base et certains apprenants). A cet égard, s'avère utile la distinction proposée dans les milieux didactiques entre deux types de motivation : l'une intrinsèque et l'autre extrinsèque :

« Les motivations intrinsèques s'opposent aux motivations extrinsèques dans la mesure où leur objet n'est pas la satisfaction de besoins liés à des stimuli extérieurs spécifiques, comme la recherche de nourriture ou de contact social, mais l'attrait de certaines activités pour « elles-mêmes ». Les comportements que l'on attribue d'ordinaire à la curiosité, à la recherche de la nouveauté ou au plaisir de l'exploration seraient le résultat de ce type de motivations. Pour autant, l'articulation précise entre ce type de motivation et le développement du jeune enfant reste largement inconnue ».

On peut avancer l'hypothèse que le faible niveau d'alphabétisation des apprenants détenus exerce une influence importante sur leur motivation intrinsèque. Notamment, la curiosité, l'autodétermination, le sentiment de compétence et la conscience des buts à réaliser. Dans le cadre de la motivation extrinsèque, en revanche, l'apprenant agit dans le but d'obtenir une conséquence qui se trouve en dehors de l'activité elle-même. Dans ce cadre, l'enseignant peut jouer un rôle de premier plan dans le développement extrinsèque de motivation chez ses apprenants en mettant l'accent sur les bienfaits à tirer au terme de la formation suivie. D'où l'intérêt de l'accompagnement dans les activités d'enseignement (surtout pour les mineurs) et dans les activités de formation (surtout pour les adultes).

Par rapport à l'accompagnement, l'intérêt des témoignages recueillis dans les entretiens avec les enseignants et la coordinatrice de la Cyber base est d'explicitier une difficulté spécifique à l'enseignement en milieu carcéral. Notamment, la difficulté de réaliser un suivi dans les activités de formation et d'enseignement qui entrave la continuité des apprentissages dans le temps (Cf. aussi § sur taux de fréquentation en nombre d'heures). Cette difficulté est la conséquence de plusieurs facteurs qui sont pointés par la coordinatrice (Cf. entretien). Il s'agit

notamment :

- a) du manque de coordination entre les différents services du dispositif carcéral (e.g. *parloir, visites médicales, ...*). D'où les interruptions en milieu de séance ou inscription volontaire mais pas de participation effective,
- b) l'augmentation des courtes peines qui impliquent une rapide sortie de prison.

Pour ce qui concerne le point (b), l'entretien avec le Chef de détention et la responsable de la Cyber base a fait apparaître un des phénomènes qui est à l'origine des courtes peines, au delà des mesures de la politique sécuritaire actuelle. Il s'agit de l'affrontement entre deux logiques qui transcende le projet politique sous-jacent à la création des Cyber bases justice.

D'un côté on a la logique du détenu sans trop de moyens de subsistance qui considère le centre pénitentiaire comme un lieu presque rassurant qui lui permet d'avoir un minimum d'assistance (e.g. *médicale*) garantie et de se sentir moins seul, lorsqu'il n'a pas un foyer.

D'un autre côté on a la logique du Chef de détention, qui invite à fréquenter la Cyber base, et des enseignants qui sont impliqués dans un projet pédagogique finalisé à la préparation à la sortie de prison du détenu. Notamment par l'acquisition de nouvelles connaissances et de nouvelles compétences qui puissent le rendre plus autonome et plus averti dans l'utilisation des technologies informatiques. Cependant ces deux acteurs, qui inscrivent la fréquentation de la Cyber base dans un projet opérationnel de réinsertion sociale du détenu et de lutte contre la récidive, se trouvent confrontés à un public qui paradoxalement utilise la période de détention comme un séjour sécurisant qui leur permet de s'affranchir de la précarité de leur vie quotidienne au sein de la société civile.



Crédit photo : http://www.emailing-marketing-internet.com/picture_library/auto-repondeur-La_clef_du_Marketing_Internet.jpg

ETUDE DE CAS: LE RECUEIL DES DONNÉES À LA CYBER BASE® JUSTICE DE GRADIGNAN





Objectifs de l'étude

L'objectif de l'étude s'inscrit dans une problématique de communication Humain/Machine. Elle vise la production de nouvelles connaissances sur les modalités d'intégration et de gestion de la dimension « instrumentée » de services TIC qualifiés dans un environnement contraint ; notamment dans le cadre de l'expérimentation Cyberbase® justice du centre pénitentiaire de Gradignan. Dans une optique de perfectibilité de l'existant, nous visons à terme la formulation des préconisations pour le développement des potentialités des espaces Cyber-base dans un environnement contraint.

Nous focalisons l'attention sur la médiation et la médiatisation du dispositif informatique par rapport à l'accès à l'information et à l'apprentissage (e.g. recherche d'emploi, bureautique, alphabétisation). Il s'agit d'approfondir ce que signifie pour l'humain une communication « interactive » avec un dispositif avec lequel il ne peut pas négocier ses objectifs mais qui réagit à des commandes. Cette perspective nous amène à articuler notre analyse sur les deux questions suivantes :

1. Quelles sont les difficultés des utilisateurs par rapport à la gestion des résultats des actions sur le dispositif ? Quels sont les écarts entre leurs attentes et les performances des dispositifs existants ?
2. Quels sont la fonction et l'apport du dispositif par rapport aux objectifs des apprenants et des formateurs qui animent les différents ateliers (Cf. description des « Profils ») ?



Méthodes de recueil des données

L'étude de terrain comprend deux méthodes de recueil de données : enregistrements audiovisuels des activités des apprenants et entretiens semi directifs avec les différents acteurs de la Cyberbase® justice (détenus, formateurs, etc.). L'analyse de ces données vise à terme la formulation de préconisations pour le développement des potentialités des services TIC qualifiés en Région Aquitaine, finalisés à l'accès à l'information et à l'apprentissage en détention.

L'étude empirique s'est déroulée en deux temps, à partir d'une planification préalable concertée avec les différents acteurs de la Cyberbase® justice de Gradignan (*choix des ateliers pour les enregistrements audio-visuels et prise de rendez-vous pour les entretiens après accord explicite de la part des intéressés*). Cette double investigation qualitative sur le déploiement de l'activité en train de se faire et sur la structuration et le ressenti de l'activité effectuée, est finalisée à l'identification de la complémentarité des aspects verbaux et gestuels dans la mobilisation des ressources technologiques et dans la mise en œuvre des interactions entre les apprenants, les formateurs et la responsable de la Cyber base.

La méthodologie déployée dans le cadre de la présente recherche offre deux particularités qui caractérisent son originalité. La première tient au fait qu'elle procède dans toute sa trajectoire, d'un échange constant avec les acteurs de formation et d'accompagnement. Les contraintes du contexte sécuritaire posent en effet des problèmes classiques aux enseignants en prison quant à leur rôle, qu'on sait traversé d'enjeux spécifiques et complexes.

L'introduction des nouvelles technologies éducatives (*notamment le recours aux ressources numériques*) vient questionner de façon cruciale les perspectives liées à l'enseignement en milieu carcéral, en déplaçant certaines pratiques, certitudes et orientations usuelles. L'accès à l'information et la résorption en général de la « fracture numérique » pour des couches défavorisées représente un enjeu primordial dans la trajectoire de réinsertion des populations détenues.

La seconde spécificité tient à la méthodologie originale d'enquête déployée dans ce projet. Pour mieux comprendre le déploiement des activités d'apprentissage et d'enseignement dans les différents ateliers de la Cyber Base® Justice, nous nous sommes intéressés aux **interactions coproduites par les différents acteurs**. A cette fin ont été mis en œuvre deux méthodes de recueil de données.

1) La première méthode comprend des **observations directes de type ethnographique**, supportées par des enregistrements audiovisuels des activités déployées au sein des différents ateliers, selon les « profils » et en relation avec les contraintes imposées par l'administration pénitentiaire. L'observation ethnographique a impliqué la mise en place du dispositif d'enregistrement, un visionnement répété finalisé à la séquentialisation des données enregistrées, leur indexation et leur catégorisation. Enfin on a procédé à la transcription des séquences jugées comme pertinentes par rapport aux premières pistes de recherche définies. Dans ces différentes étapes, une attention particulière a été portée à l'anonymat des personnes filmées (floutage dynamique, non reconnaissance des lieux physiques, etc.) et à leur droits à l'image.

2) La seconde méthode a impliqué la mise en œuvre d'entretiens avec les différents acteurs. Les objectifs des entretiens variaient selon le type d'acteur. Les entretiens avec les apprenants visaient l'explicitation des tâches et des actions effectuées, notamment dans l'activité de recherche d'information et/ou de familiarisation avec le dispositif informatique. Ils s'appuient sur les réponses, fournies par ces derniers, dans un questionnaire socio-pédagogique, proposé au début des séances d'enregistrements audio-visuels avec la demande d'autorisation de filmer les activités des apprenants. Les entretiens avec les formateurs visaient à cerner les difficultés de l'activité d'accompagnement, selon les ateliers des différents « Profils ». Enfin les entretiens avec le personnel de surveillance avaient pour objectif d'identifier, par rapport à leur fonction, quels changements pouvait avoir induit la création de la Cyber base. Par exemple dans leur relation avec les détenus.

Questionnaire socio pédagogique

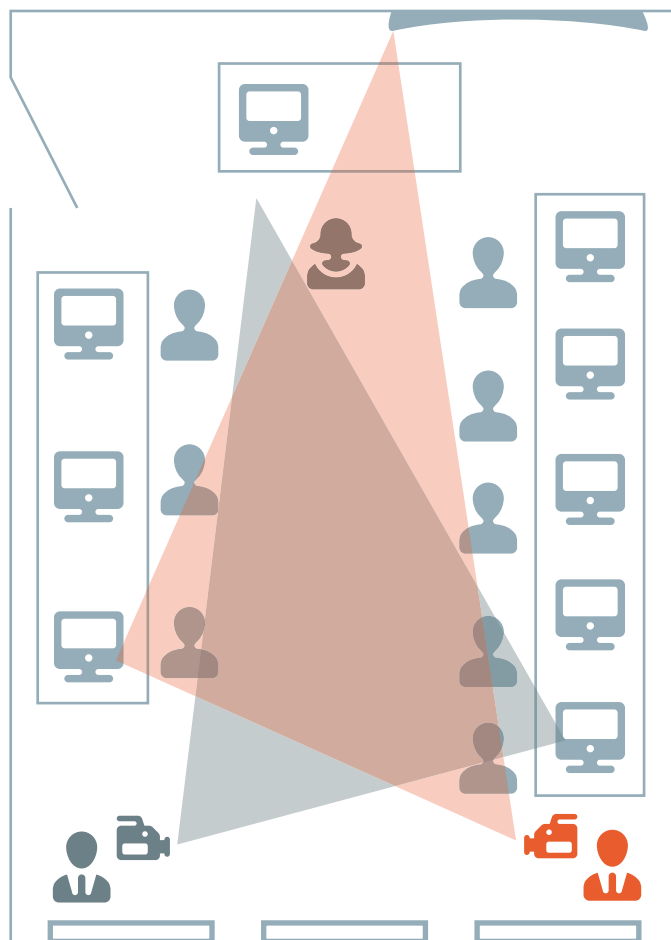
Le questionnaire était proposé à la suite de la déclaration d'autorisation d'être filmé. Il nous a permis de recueillir des informations sur les éléments suivants :

- informations biographiques : date et lieu de naissance
- niveau de scolarisation
- niveau de familiarité avec l'outil informatique
- finalités dans l'utilisation d'Internet
- objectifs poursuivis au sein de la cyber-base
- difficultés rencontrées dans la réalisation des activités (tâches).

La mise en place du dispositif d'enregistrement

L'observation ethnographique

Au début de l'étude de terrain (juillet 2010), l'équipe de recherche a mis en place un premier dispositif d'enregistrement, impliquant l'utilisation de deux caméras placées à deux coins différents de la Cyber Base. Le schéma suivant montre le dispositif d'enregistrement adopté:



Prise de vue réalisée par la caméra 1



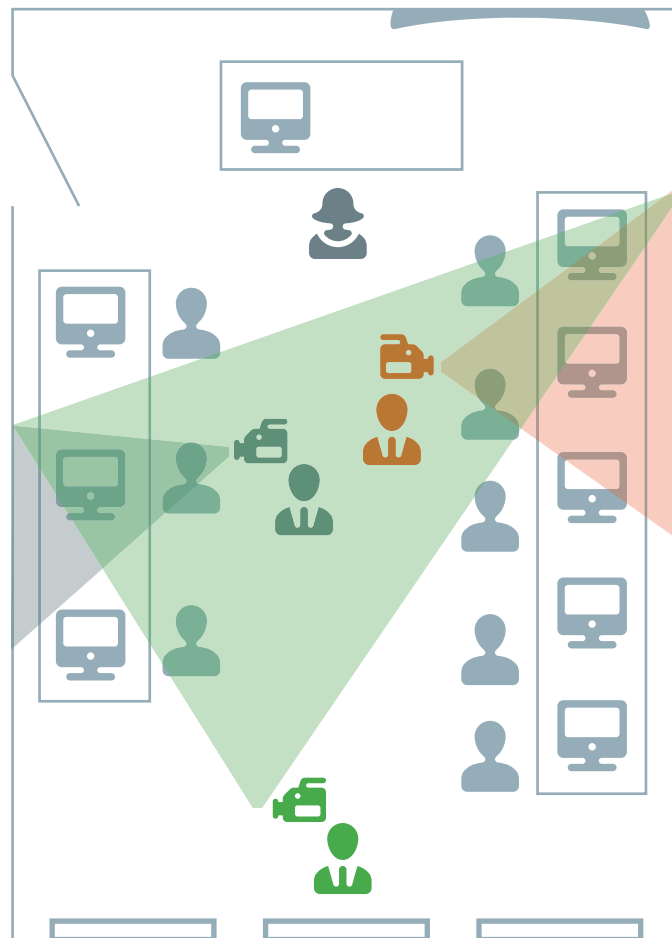
Prise de vue réalisée par la caméra 2



La mise en place du dispositif d'enregistrement

Le nouveau dispositif d'enregistrement

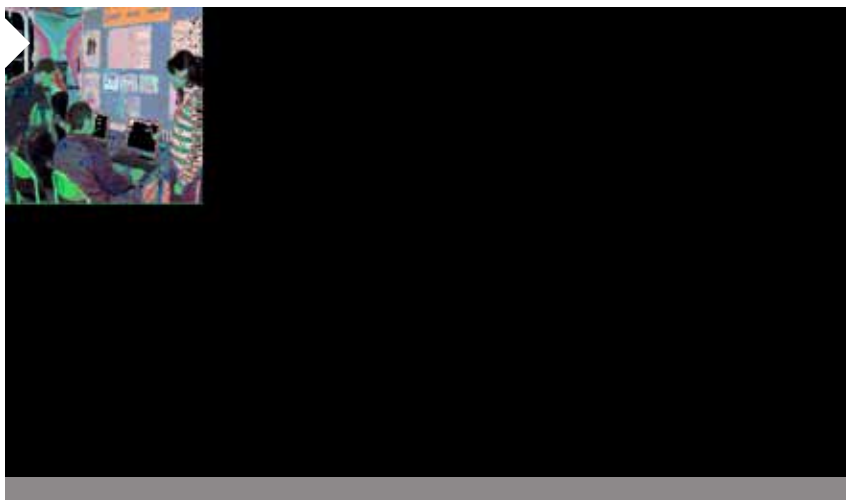
Pour mieux suivre les interactions, notamment celles entre l'ordinateur et l'apprenant, l'équipe de recherche a mis en place un nouveau dispositif d'enregistrement comprenant trois caméras. Les deux premières sont focalisées sur des activités bien particulières tandis que la troisième caméra a pour objectif de fournir une vue globale sur les différentes activités réalisées:



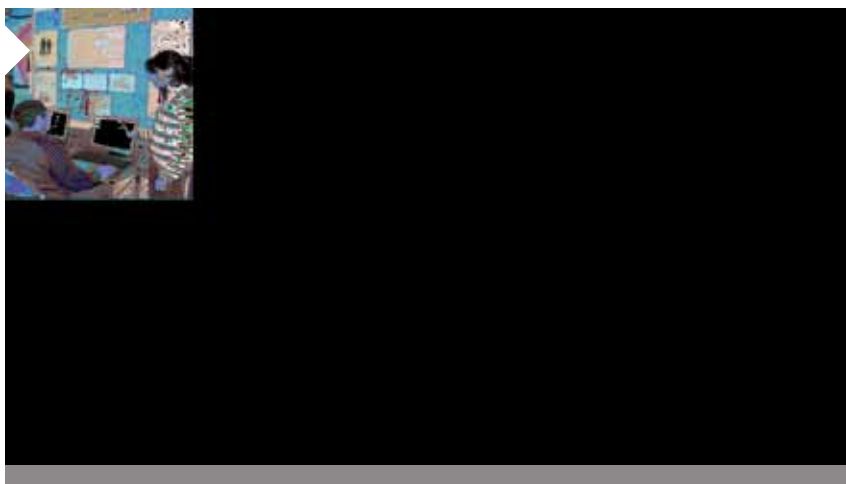
Les trois copies d'écran suivantes montrent les résultats de ce nouveau dispositif d'enregistrement:



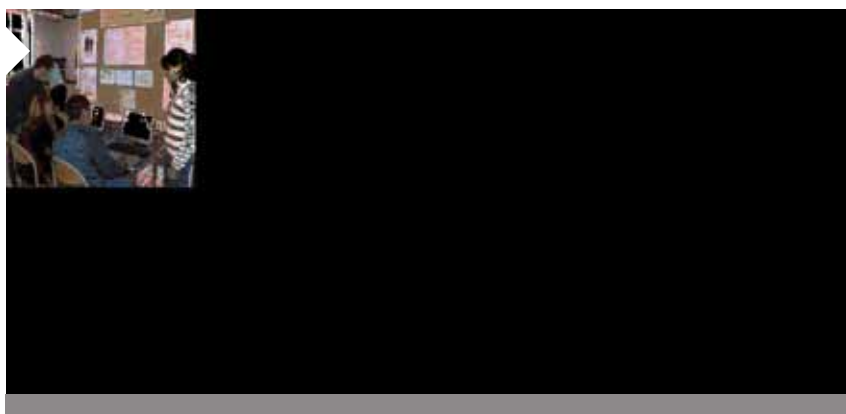
Prise de vue
réalisée par la
caméra 1



Prise de vue
réalisée par la
caméra 2



Prise de vue
réalisée par la
caméra 3





La mise en place du dispositif d'enregistrement

La mise en œuvre des entretiens semi-directifs

Le discours des apprenants

L'objectif des entretiens avec les apprenants était d'explicitier par un retour réflexif leur vécu par rapport aux activités effectuées au sein de la cyber-base. Notamment les difficultés rencontrées et les succès obtenus dans leur apprentissage. Nous avons effectués neuf entretiens avec des apprenants adultes dont le niveau en informatique se présente ainsi :

- 5 apprenants n'ayant aucune utilisation précédente,
- 2 apprenants ayant une utilisation précédente fréquente,
- 2 apprenants ayant une utilisation aléatoire

Ils fréquentent les ateliers du Profil « Bureautique » et du Profil « Internet ». Les entretiens avec les mineurs n'ont pas été possibles à cause d'incompatibilité d'emploi du temps.

Les entretiens se sont déroulés en dehors de l'espace dédié à la Cyber-base dans les locaux du bâtiment B du centre pénitentiaire. Il s'agit de locaux dédiés aux rencontres entre les détenus et différents professionnels (e.g. *psychologue, assistante sociale, SPIP, etc.*). Ces petits locaux (*chaque côté mesure entre 1 m et 1,5 m*) de forme trapézoïdale sont placés au rez-de-chaussée du bâtiment destiné aux détenus en fin de peine, près du local qui héberge la Cyber-base. Pour des questions de sécurité, ils sont parfaitement transparents vers l'extérieur : deux côtés de la pièce sont constitués de baies vitrées.

Contrairement à ce qui avait été prévu au début, les entretiens ont été enregistrés au moyen d'une caméra placée dans un des angles du local dans lequel ils se sont déroulés. Le choix de recueillir des données audio-visuelles s'explique par le souci de rendre visibles les contraintes logistiques et temporelles déterminées par le terrain de recueil de la parole des apprenants. La responsable de la Cyber-base a assisté à une partie de ces entretiens. Pour des questions d'organisation de l'institution sécuritaire et/ou d'emploi du temps des détenus le temps de l'entretien a toujours été limité à 30 minutes.

La limite du temps imparti ne nous a pas permis de mettre en œuvre de « véritables » entretiens d'explicitation de l'action (Vermersch, 2006). Cependant les entretiens effectués s'inspirent de la méthode de Pierre Vermersch. Notamment, par rapport à a) l'explicitation du contrat communicationnel passé avec l'interviewé et b) le type de questions définies dans le cahier des charges. Pour le premier point, l'apprenant est informé de l'objectif de l'entretien et son accord est demandé afin qu'il puisse être réalisé.

La formulation des questions visait à distinguer les connaissances satellites sous-jacentes aux « savoirs d'action » et les « savoirs d'action » eux-mêmes. Les questions ont été organisées autour des trois thèmes suivants : mise en contexte par rapport à la fréquentation de la cyber base, interactions avec l'enseignant et/ou les autres apprenants, focalisation sur le vécu d'action des interviewés dans des tâches spécifiques (description d'une difficulté et d'un apprentissage réussi).

Dans le cadre d'une recherche en sciences humaines et sociales, l'entretien constitue en première approximation une méthode de recueil de données qui contribue à la construction de l'objet de recherche. C'est à dire l'objet à propos duquel le chercheur va élaborer une représentation explicative plus ou moins conceptualisée pour répondre à un questionnement qu'il a posé au départ (Davallon, 2004). Cette méthode de recueil de données contribue à délimiter le solide empirique de référence qui est analysé pour produire des connaissances et répondre à la problématique de départ. Cependant si on pousse la réflexion un peu plus en profondeur, on s'aperçoit que selon le contexte de sa mise en œuvre et les objectifs de la recherche, l'entretien acquiert aussi d'autres fonctions. Ces fonctions sont clairement identifiables dans notre étude de cas.

La première concerne la fonction de l'entretien comme pointeur ethnographique précieux pour le chercheur, afin d'enregistrer des informations sur un environnement qui lui est étranger mais qui constitue le terrain de son investigation. Un terrain qui lui est étranger à double titre : a) il ne peut y revêtir aucun statut (ni comme détenu, ni comme formateur ou surveillant) et b) les possibilités d'observation (ou d'entretien) sont limitées dans le temps, selon les accords et les planifications avec les différents responsables (responsable cyber base ou Chef de détention).

Dans notre étude de cas, l'importance accordée au recueil de la parole des différents acteurs (apprenants, formateurs, surveillants) est finalisée à l'identification de la transversalité des discours des différents acteurs qui, en milieu contraint, fréquentent cet espace pédagogique instrumenté (e.g. le manque de coordination des activités au sein du centre pénitencier).

Cahier des charges

1. Mise en contexte par rapport à la fréquentation de la cyber-base

- quel est votre niveau dans l'utilisation de l'ordinateur et d'Internet ?
- quels sont les ateliers que vous fréquentez ?
- avec quelle fréquence vous fréquentez la Cyber base ?
- quel sont vos objectifs dans la fréquentation de la Cyber base ?
- cet espace de formation est-il pour vous un lieu où faire « autre chose » par rapport aux autres activités ?
- est-ce que la Cyber base est pour vous un outil pour réaliser vos objectifs, pour vous projeter dans le futur ?

2. Interactions avec l'enseignant et/ou les autres apprenants

- quand est-ce que vous appelez l'enseignant ?
- est-ce que vous sollicitez l'enseignant ou bien vous préférez résoudre les problèmes tout seul ?
- est-ce que vous préférez vous consulter avec votre voisin ou avec d'autres apprenants ?
- est-ce que l'organisation de la salle facilite à votre avis la communication avec l'enseignant et/ou avec les autres apprenants ?

3 - Focalisation sur le vécu d'action

- est-ce que vous vous rappelez d'une situation spécifique où vous avez eu une difficulté particulière ?
- est-ce que cette difficulté concernait des problèmes de repérage : sur l'écran, sur le clavier, les périphériques ?
- est-ce que vous vous aidez d'autres instruments pour effectuer les tâches qui vous sont proposées ?
dans le cas affirmatif : quel est leur fonction ?
- est-ce que vous vous rappelez d'une situation spécifique où vous avez eu le sentiment d'un apprentissage réussi ?
- et quand c'est réussi à quoi le voyez-vous ?
- quelles sont les fonctionnalités du dispositif informatique que vous avez le sentiment de maîtriser



La mise en place du dispositif d'enregistrement

La deuxième fonction de l'entretien est de fournir au chercheur des **données précieuses pour la production de connaissances sur l'existant** : étape indispensable pour la formulation de préconisations finalisées à la perfectibilité de ce dispositif pédagogique en milieu carcéral. La valeur heuristique de l'entretien constitue une condition nécessaire pour la réalisation de l'objectif d'une recherche action. Le recueil de la parole des apprenants détenus, en induisant un retour réflexif sur les différents aspects de leurs activités au sein de la cyber base, contribue à éclairer les problèmes ou les difficultés rencontrés ainsi que les succès remportés dans leur apprentissage en milieu carcéral (e.g. *comparaison entre niveau de satisfaction des apprenants détenus avancés vs. débutants des Profils « Bureautique » ou « Internet »*).

Enfin, l'entretien constitue surtout un **espace interactionnel co-construit par les participants** au fil de leurs échanges. Les entretiens sont saisis comme des événements interactionnels redevables d'analyse. Ils permettent le repérage des dynamiques interactionnelles verbo-gestuelles qui sous-tendent les relations qu'entretient le détenu avec une partie de son environnement (e.g. *la responsable de la cyber base*), avec son statut d'apprenant et avec le « savoir ». D'où l'intérêt de mener des entretiens en présence et en absence de la responsable de la cyber base. Dans l'espace interactionnel co-construit avec l'apprenant, un phénomène récurrent a pu être observé. Il s'agit du « manque du mot » qui est traité par les apprenants de façon différente selon que la responsable est présente ou absente.



Crédit photo : http://www.dahlir.fr/wp-content/uploads/2012/02/IMG_4737.jpg

Le discours des formateurs

L'objectif poursuivi dans les entretiens avec les formateurs est d'identifier : comment ils se représentent leur fonction d'accompagnateur dans les différentes tâches d'apprentissage ? Quels sont les problèmes rencontrés avec les différents types de population (*adultes et mineurs*) ? Quel est leur vécu par rapport aux succès et aux difficultés des apprenants ?

Pour ces entretiens, qui se sont déroulés surtout à la fin des séances d'enregistrement des activités des apprenants, on a préféré ne pas élaborer un vrai cahier des charges afin de recueillir la parole des enseignants « à chaud » tout de suite après leur activité d'accompagnement. Ces entretiens ont été supportés par des enregistrements audio-visuels, après accord avec les formateurs.

Nous avons interviewés quatre formateurs : la coordinatrice de la Cyberbase® justice et la responsable de formation du centre pénitentiaire de Gradignan, une des intervenantes de l'atelier pour mineurs « Apprentissage des mathématiques et français » (*Profil « exercices en ligne »*), le responsable de l'atelier pour adultes « Média » (*Profil « Internet »*) et les animatrices de l'atelier « Pôle Emploi » (*Profil « Internet accompagné »*).

Le discours des surveillants

L'objectif de ces entretiens était de recueillir la parole du troisième acteur impliqué dans le fonctionnement de la Cyber-base, i.e. les surveillants qui sont chargés des mouvements des détenus apprenants de et vers le local qui héberge ce dispositif de formation. Les surveillants n'entrent jamais à l'intérieur de cet espace. Leur fonction s'arrête au pas de porte qui donne accès à cet espace. Les surveillants interviewés sont : le responsable du pavillon des mineurs, un surveillant du pavillon des adultes et le Chef de détention du bâtiment B. Ces entretiens ont été supportés par des enregistrements audio et se sont déroulés dans un local du quartier général du bâtiment B, en présence de la coordinatrice de la Cyber base.

Le cahier des charges, reporté plus bas, a été organisé autour de trois aspects de leur fonction, en rapport avec la Cyber base : l'organisation du travail, leur fonction et leurs relations avec les détenus inscrits aux ateliers de cet espace pédagogique.

Cahier des charges

Les trois thèmes sur lesquels ont été articulés les entretiens avec les surveillants sont les suivants :

a) Les relations entre l'espace de la Cyber base et le mouvement de détenus :

- quelle est votre fonction par rapport aux mouvements des détenus vers et de la Cyber base ?
- est ce qu'il y a des surveillants dédiés spécifiquement aux mouvements des détenus ?
- est ce que les mouvements des détenus vers et de la Cyber base impliquent plus de responsabilité, plus de travail, par rapport aux mouvements des détenus pour d'autres activités ?

b) La fonction et l'accès des surveillants par rapport aux activités effectuées à l'intérieur de la Cyber base :

- est ce que vous entrez dans cet espace de formation de façon régulière ou exceptionnellement ?
- est ce que la Cyber base constitue un espace à part par rapport aux espaces où se déroulent les autres activités des détenus ?
- est ce que par rapport à votre fonction vous placeriez la Cyber base ailleurs ?
- est ce que cet espace de formation est bien situé ?

c) Les relations avec les détenus qui fréquentent ce dispositif de formation :

- est ce que les détenus vous parlent de leurs activités à la Cyber base ? De leurs frustrations ou de leurs satisfactions ?
- est ce que le type de formation fournie par la Cyber base a modifié quelque chose dans votre fonction en tant que surveillants de la population détenue, fréquentant cet espace de formation ?
- est ce que vous avez remarqué au fil du temps des changements dans cette partie de la population carcérale ?
- quel est votre point de vue sur l'effet de la présence de cet espace de formation sur la population carcérale ?

ETUDE DE CAS : LA CONSTRUCTION DE L'OBJET D'ANALYSE





Le traitement des données audio-visuelles et sonores

Le traitement des données sur les activités de formation et sur les entretiens a impliqué plusieurs étapes. Il s'agit, selon un ordre chronologique :

- du visionnement des données recueillies,
- de l'identification des catégories d'interactions,
- de la séquentialisation et de l'indexation des données selon les catégories d'interaction identifiées,
- enfin de la transcription de séquences pertinentes pour la définition et en rapport avec les premières pistes de recherche définies.

Actuellement la transcription de dix séquences a été stabilisée (8 séquences d'activités et 2 séquences d'entretien).

Le visionnement des données recueillies

L'équipe de recherche a commencé, dans un premier temps, à visionner plusieurs fois les différents enregistrements réalisés de juillet 2010 à mars 2011. Ces visionnements ont permis aussi d'adapter le dispositif d'enregistrement audio-visuel des activités des apprenants-détenus.



Le repérage des catégories d'interaction

A partir des différents visionnements, deux catégories d'interactions ont été identifiées : celles actualisées au cours de l'activité de formation, selon les tâches proposées aux apprenants et celles co-construites au cours des entretiens, selon les thèmes abordés.

Interactions sous-jacentes aux activités de formation selon les tâches proposées

L'identification des interactions au cours de l'activité de formation a impliqué la définition préalable des tâches proposées aux apprenants. Les tâches ont été ensuite catégorisées à partir du type d'interaction qu'elles impliquaient, selon les acteurs qui y participaient (*enseignant, apprenant, dispositif*).

La liste des tâches enregistrées lors de la collecte de données sont classées dans ce qui suit selon les différents profils :

- Profil « Bureautique » : explication de CV, rédaction de CV, correction de CV, initiation à l'ordinateur, découverte de l'ordinateur et rédaction de textes
- Profil « Internet Accompagné » : rédaction de livret professionnel et recherche d'offre d'emploi
- Profil « Exercices en ligne » : exercices en ligne
- Profil « Internet » : recherche d'informations (contrat du travail) et renouvellement des pièces d'identité

Ces différentes tâches ont été catégorisées en quatre catégories d'interactions :

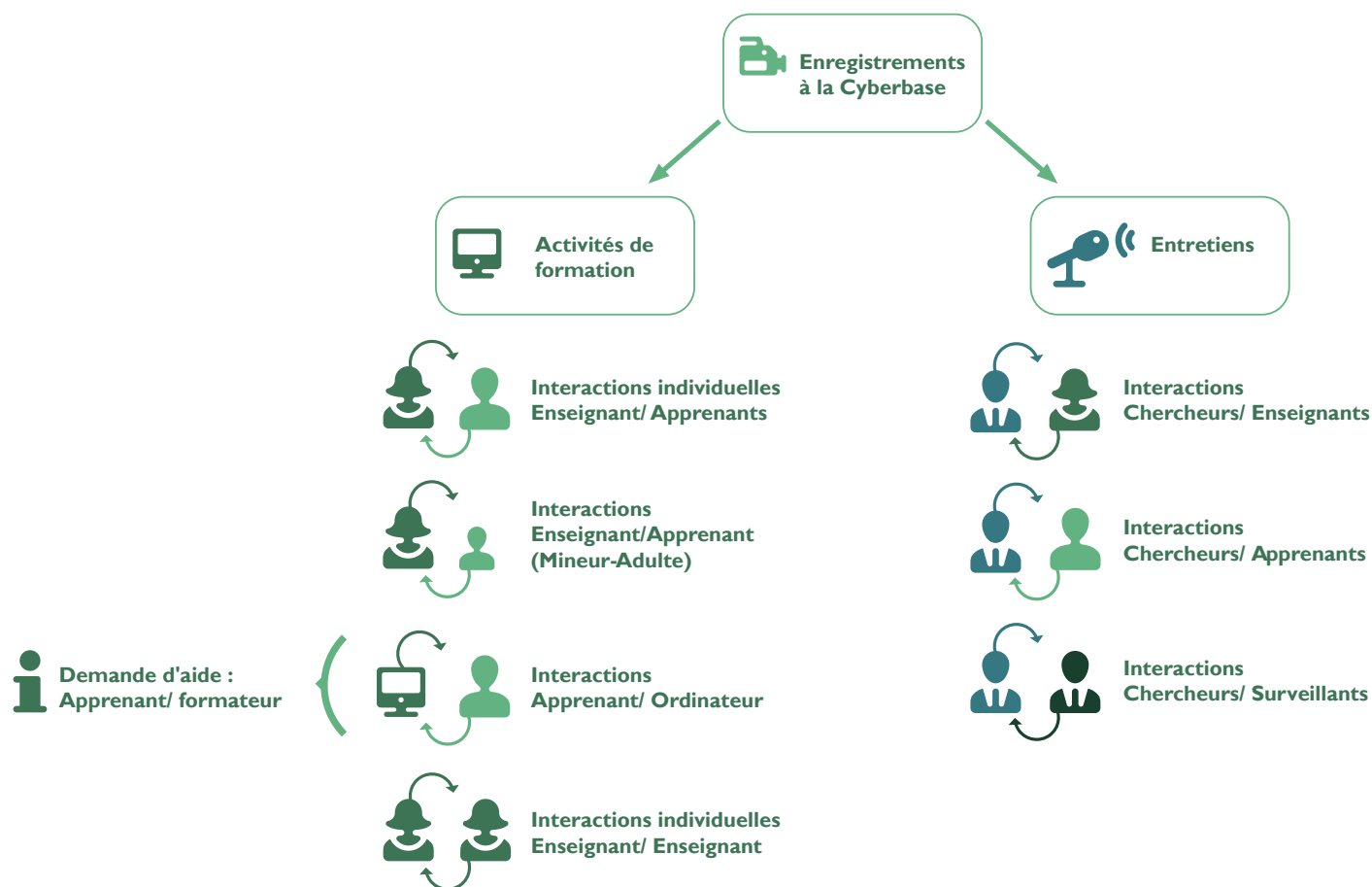
- Interactions Enseignant/Apprenants (comme groupe)
- Interactions Apprenant/Ordinateur
- Interactions Enseignant/Enseignant
- Interactions Enseignant/Apprenant (accompagnement individuel mineur ou adulte)

Les entretiens avec les acteurs de la Cyber Base

Nous distinguons les interactions suivantes, selon les acteurs impliqués :

- Interactions Chercheur(s)/Enseignant
- Interactions Chercheur(s)/Apprenant
- Interactions Chercheur(s)/Surveillant

Le schéma suivant détaille les deux catégories autour desquelles ont été organisées la séquentialisation et ensuite l'indexation des différents corpora recueillis.



La séquentialisation des données

Avant de procéder à l'analyse des données, il s'avère important de séquentialiser le matériel recueilli, dans les termes de séquences portant sur les différentes interactions catégorisées. 179 séquences différentes ont pu être définies (*enregistrements audio et audiovisuels confondus*). Il s'agit d'une séquentialisation thématique qui concerne essentiellement soit une activité particulière dans la réalisation d'une tâche, soit un thème abordé lors des différents entretiens.

Chaque tâche implique plusieurs activités. Par exemple, lors de la rédaction d'un CV, côté enseignants, on peut avoir les activités suivantes : expliquer les composantes d'un CV, guider les apprenants de la rédaction, corriger leur production, imprimer les CV réalisés, etc. Côté apprenants, leurs activités consistent à rédiger le CV, demander l'impression de leurs textes, etc.

Ce processus de séquentialisation a exigé la mise en place d'un système d'indexation qui prend en compte les phénomènes observés (activités mises en œuvre lors de la réalisation d'une tâche) et les différents thèmes abordés au cours des entretiens avec les différents acteurs. Ce système a pour objectif de faciliter le repérage et l'archivage des séquences réalisées.



Crédit photo : <http://www.livingfrugaltips.com/wp-content/uploads/2010/02/Master-the-Interview1.jpg>



La séquentialisation des données

suite...

Le système d'indexation adopté se compose de quatre éléments principaux à savoir:

Contexte (Lieu et Date) + Activité (activité de formation ou entretien) + (Phénomène observé/ thème abordé) + Localisation dans l'enregistrement d'origine

Exemple de l'indexation d'une séquence :

- Cyberbase Gradignan juillet 2010 + Enseignement/Guidage+ Vidéo 1, Caméra 1, minute 9

Dans l'index, cette séquence est intitulée :

CB_GRAD_JUI10-ENS_GUID-VIC109

Dans le cadre de ce processus d'indexation, une liste des sigles a été élaborée par l'équipe de recherche. On trouvera dans le paragraphe suivant la liste des sigles proposés, catégorisés selon les types d'interaction illustrés dans le schéma précédent. Il faut préciser que pour les entretiens chercheur(s)/ apprenant et chercheur(s)/surveillant, l'indexation concerne surtout les thèmes abordés au cours de l'échange, mené à partir du cahier des charges défini.

En revanche, l'indexation des entretiens chercheur(s)/ enseignant n'est pas thématique. En effet, ces entretiens n'ont pas été menés en suivant systématiquement un cahier des charges, comme dans les deux cas précédents. L'indexation a donc été effectuée à partir de deux éléments : nom de l'atelier animé par l'enseignant et thèmes abordés par ce dernier suite aux questionnements des chercheurs.



Crédit photo : http://www.demco.fr/media/catalog/product/cache/5/image/9df78eab33525d08d6e5fb8d27136e95/G0/G00000915_0596.jpg

I- Indexation du contexte

CB	- Cyber base
GRAD	- Gradignan
SEPT	- Septembre
JUIL	- Juillet
OCT	- Octobre
DECE	- Décembre
MARS	- Mars
10	- 2010
11	- 2011

2- Indexation de l'activité

ACTI	- Activité
ENTR	- Entretien

3- Indexation des phénomènes observés dans les activités (ACTI) ¹

ACCO	- Accompagnement
AID/ENSE/APP	- Aide proposé à l'enseignant ou à l'apprenant
AL	- Aide Linguistique
APP	- Gérer la participation des apprenants
AMBI	- Ambiance de formation
AMELI	- présentation d'Ameli.fr
ANONY	- Anonymat du corpus recueilli
CLA	- Découverte du clavier
DECO	- Découverte de l'outil informatique
DEPE	- Dépendance de l'apprenant
DIFF	- Difficultés de l'apprenant
CHOI	- Choix (?????)
CI	- Démarches pour faire la carte d'identité
COMP	- Compétences développées
CONS	- Conseils du formateur
CORR	- Correction du formateur
CT	- Informations sur le contrat de travail
DEPLA	- Déplacement (enseignant/apprenant)
DEMO	- Démotivation des apprenants-mineurs
DIFF	- Difficultés des apprenants
DISS	- Discussion (enseignant/apprenant)
DM	- Informations sur le dossier médical

¹ Séquences catégorisées dans « Interactions Enseignants/Apprenants (Mineur-Adulte, Interactions individuelles Enseignant/Apprenants, Interactions Enseignant/Enseignant



La séquentialisation des données

suite...

3- Indexation des phénomènes observés dans les activités (ACTI)

DR	- informations sur les droits sociaux
ECHA	- Echanges hors contexte de l'atelier proposé
EXER/CAL/GRAM/PHON	- Exercices en ligne
EXPLI	- Explication proposée par l'enseignant
FA	- Fin d'activité
GUID	- Guidage proposée par l'enseignant
ID	- Atelier d'Infos Droits
INFO	- Recherche Informations
IMPR	- Impression de CV
INIT	- Initiation à l'outil informatique
JUST	- Justifier la présence de l'équipe de recherche
LP	- élaborer le Livret Professionnel
MAIT	- Maîtrise de l'outil informatique
MEDIA	- Atelier « Médias »
MI	- Manque d'intérêt des apprenants
MEL	- Initiation au mail
MIN	- Apprenant-Mineur
MOTI	- Motivation de l'apprenant
OE	- Recherche d'offres d'Emploi
ORDI	- Initiation à l'ordinateur
PART	- Participation des apprenants
PI	- Passeport Internet
PREP	- Préparation (????)
QUES	- Questionnaire socio-pédagogique
REDA	- Rédaction de CV
RECH/IR	- Recherche d'informations
RETI	- Réticence des apprenants
RSA	- Informations sur le Revenu de Solidarité Active

RUP	- Rupture de l'activité pédagogique
SPE	- Spécialistes (????)
SF	- Organisation spatiale de la salle de formation
SPIP	- Atelier Spip
SUIV	- Suivi des apprenants
TABL	- Utilisation du tableau au cours de l'activité pédagogique
TENS	- Tension au sein de la cyberbase
TP	- Travail Personnel (????)
TUTE	- Tuteur pour les mineurs
VP	- Utilisation du vidéoprojecteur
USA	- Usages de l'outil informatique
WORD	- Initiation au Word

4- Indexation des thèmes abordés dans les entretiens (ENTRE)

A) Chercheur/Enseignant

ANIM	- Animateur « Médiatique »
CB	- L'accès à la Cyberbase
ENSE	- Enseignant (nom inconnu)
PRO	- Profils des ateliers de la Cyberbase
PEL	- Peltier (coordinatrice de la Cyber base Justice, Gradignan)

B) Chercheur/Apprenant

ACTI	- Activités de l'apprenant au sein de la Cyberbase
APPO	- Apports de la Cyberbase pour les objectifs de l'apprenant
AVIS	- Avis de l'apprenant sur la Cyberbase
CB	- Cyber base
COMP	- Compétences développées à la Cyberbase
DEVE	- Développement positif des compétences
DR	- Double réparation: le grand écran
DIFF	- Difficultés des apprenants
DISP	- Dispositif de la Cyberbase: organisation spatiale
EVAL	- Evaluation de la fonction de la Cyberbase pour le détenu
MAIT	- Maîtrise de l'outil informatique
OBJE	- Objectifs de l'apprenant
ORGA	- Organisation spatiale de la Cyberbase
PRES	- Présence de l'apprenant à la Cyberbase (détournement de la question)
RETI	- Réticence de l'apprenant
SOLU	- Solution pour surmonter les difficultés rencontrées à la Cyberbase
USA	- Usages de l'outil informatique
UTIL	- Utilité de la Cyberbase
VISI	- Vision de l'apprenant sur la fonction de la Cyberbase



La séquentialisation des données

suite...

C) Chercheur/Surveillant

ACTI	-Communication des apprenants avec les surveillants sur la Cyberbase
CD	- Chef de détention
CONT	-Contact entre le chef de détention et les détenus
CHAN	-Changements des attitudes causées par la Cyberbase (adultes et mineurs)
DIFFI	-Difficultés: gestion de déplacement des détenus
EMPL	-Emplacement de la Cyberbase: mouvement des détenus
FONC	-Fonctions des surveillants dans le déplacement mineurs et adultes
PRES	-Présentation des objectifs de l'entretien
RELA 1	- Relations des surveillants avec la Cyberbase: frontières fonctionnelles
RELA2	- Influence de la Cyberbase sur les mineurs
SELEC	- Les critères de la sélection des apprenants pour la Cyberbase
SA	- Surveillant-adultes
SM	- Surveillant-Mineurs
VISI	- Vision sur le changement logistique de la Cyberbase

PREMIÈRES ANALYSES

Dans cette étude de cas on vise à identifier la transversalité des pratiques et des discours des différents acteurs qui participent au fonctionnement de la Cyberbases@Justice de Gradignan, afin de formuler des préconisations pour le développement des usages des technologies numériques comme support d'enseignement en détention.

Les analyses en cours s'appuient sur le croisement des données enregistrées (activités de formation et entretiens), à partir de trois pistes différentes :

- **l'organisation logistique et spatiale de l'espace de formation** considéré comme un élément pertinent qui contribue à structurer les dynamiques pédagogiques entre les formateurs, la responsable de la cyber base et les apprenants. Par exemple, comment l'organisation spatiale induit une double focalisation de l'attention du détenu à la fois sur son dispositif et sur un espace partagé (e.g. projection d'écran ou discours du formateur adressé au groupe) ;

- **les modalités de mobilisation des ressources technologiques**, selon les contraintes sécuritaires. Par exemple, par rapport à la traçabilité (numérique ou autre) des activités de l'enseignant et/ou de l'apprenant, l'utilisation parfois paradoxale des documents imprimés ;

- **la détermination des frontières symboliques et des ruptures**. Par exemple, les dynamiques interactionnelles qui sous-tendent l'enseignement de savoirs plus orientés vers l'action (e.g. comment envoyer un mail), ou plus théoriques (e.g. législation sur le contrat de travail). Enfin, la relation des détenus avec l'expression verbale, notamment le lexique de la bureautique, ou le phénomène du « manque du mot ».

- la demande (surtout chez les apprenants avancés) de la levée de certaines contraintes dans l'accès aux fonctionnalités du dispositif numérique, notamment dans le cas de la recherche d'information ; contraintes qui empêchent l'acquisition de nouvelles compétences,

- la nécessité de prendre en compte le type de savoir transmis dans les différents ateliers, en vue d'une exploitation des ressources numériques qui soit plus adaptée à la dimension plus ou moins abstraite des savoirs transmis.

La poursuite des analyses en cours viendra enrichir ces premières suggestions pour la perfectibilité de l'expérimentation Cyberbase@Justice de Gradignan

Points pour un premier bilan

Les analyses poursuivies dans cette étude de cas visent d'un côté à améliorer la connaissance à l'extérieur de l'expérimentation Cyberbases@Justice et de l'autre à contribuer au développement des usages des technologies numériques comme support d'enseignement en détention. D'après les premiers résultats, nous avons pu constater :

- la demande, explicitée à la fois par les formateurs et par les apprenants, d'une plus grande coordination entre les différents services du centre pénitencier, afin d'assurer un suivi dans l'enseignement et une continuité dans l'apprentissage,

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

Bibliographie

- Ben Youssef, A. (2004) « Les quatre dimensions de la fracture numérique » in la Fracture Numérique, Réseaux, Volume 22, N° 127-128, pp 183-209.
- Combessie, P., (2009) La sociologie de la prison, La Découverte, Paris
- Decarpes P. (2004) « Topologie d'une prison médiatique » Nouvelle revue internationale de criminologie. Disponible sur: <http://champpenal.revues.org/24>
- Elie, M. (2001) « Le fossé numérique. L'Internet, facteur de nouvelles inégalités ? » in, Problèmes politiques et sociaux, La Documentation française, n° 861, août 2001, p. 32.
- Foucault, M. (1975) Surveiller et punir, naissance de la prison, Paris, Gallimard.
- Jeanneret Y., (2004) Le procès de numérisation de la culture : un défi pour la pensée du texte, Erudit, Vol. 32, N°2, p.9-18.
- Kaplan, F. & Oudeyer, P.-Y. (2007) Un robot motivé pour apprendre : Le rôle des motivations intrinsèques dans le développement sensorimoteur », ENFANCE, n° 1/2007, p. 46-58
- Milly, B. (2004) « L'enseignement en prison: du poids des contraintes pénitentiaires à l'éclatement des logiques professionnelles» http://www.cairn.info/article.php?ID_REVUE=DS&ID_NUMPUBLIE=DS_281&ID_ARTICLE=DS_281_0057
- Rallet A. & Rochelandet F. (2004) « La fracture numérique : une faille sans fondement ? » , Réseaux, 2004/5 n° 127-128, p. 19-54. DOI : 10.3917/res.127.0019
- Sykes G. M., (1958,) The society of captives :A study of a maximum security prison, Princeton University Press, Princeton, NJ
- Vermersch, P. (2006) L'entretien d'explicitation, ESF, Collection Pédagogie&Outils
- Journal Officiel des communautés européennes (2000) : http://www.europarl.europa.eu/charter/pdf/text_fr.pdf
- La croix: <http://www.la-croix.com/article/index.jsp?docId=2375711&rubId=25041> du 7 juin 2009
- Les nouvelles de Tahiti : <http://www.lesnouvelles.pf/article/la-vie-au-fenua/papeari-de-file-contre-la-prison>
- Ministère de la Justice: http://www.justice.gouv.fr/art_pix/mensuelle_inTERnet_janv2011.pdf
- Sommet Mondial sur la société de l'information: <http://www.itu.int/wsis/docs/geneva/official/dop-fr.html>
- Vie publique: <http://www.vie-publique.fr/documents-vp/conf021105.pdf>
- Ville de Gueugnon: <http://www.gueugnon.fr/>

Sitographie

- CAPTIC: http://www.cap-tic.fr/spip.php?page=reference&id_article=16
- Cyber Base: <http://www.cyber-base.org/cyberbase/content/internaute/fichier/presse/presse.pdf>
- Espace Jeune d'Albertville: <http://espacejeunes-albertville.fr/index.php?id=200>
- Haut commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme: <http://www.ohchr.org/FR/Pages/WelcomePage.aspx>

RECHERCHES AQUITAINES SUR LES USAGES POUR LE DÉVELOPPEMENT DES DISPOSITIFS NUMÉRIQUES

UNIVERSITÉ MICHEL DE MONTAIGNE
BUREAU J005
DOMAINE UNIVERSITAIRE
ESPLANADE DES ANTILLES
33607 PESSAC



[HTTP://RAUDIN.U-BORDEAUX3.FR/](http://raudin.u-bordeaux3.fr/)